

VILLE DE DUGNY



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE

2007-2009

VILLE DE DUGNY

Sommaire

PROJET URBAIN DE COHESION SOCIALE	5
1. INTRODUCTION	5
2. DIAGNOSTIC	5
2.1 Situation de la commune	5
2.2 Situation des quartiers prioritaires retenus	7
2.3 Les dispositifs contractuels de la politique de la ville existants	10
3. ENJEUX	12
PROGRAMMES D'ACTION THEMATIQUES	13
1. HABITAT, CADRE DE VIE ET VIE SOCIALE	13
1.1 Diagnostic territorial	13
1.2 Enjeux	20
1.3 Programmes d'actions	20
2. EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	23
2.1 Diagnostic territorial	23
2.2 Enjeux	31
2.3 Programmes d'action	31

3. REUSSITE EDUCATIVE	34
3.1 Diagnostic territorial	34
3.2 Enjeux	40
3.3 Programmes d'actions	40
4. SANTE	43
4.1 Diagnostic territorial	43
4.2 Enjeux	48
4.3 Programmes d'actions	48
5. PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET CITOYENNETE	54
5.1 Diagnostic territorial	54
5.2 Enjeux	62
5.3 Programmes d'actions	62
MODALITES DE PILOTAGE, DE SUIVI ET D'EVALUATION	67
1. PILOTAGE	67
2 EVALUATION	70
ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES	74
1. ENGAGEMENT DE LA VILLE	74
2. ENGAGEMENT DE L'ETAT AU TITRE DE L'AGENCE NATIONALE POUR LA COHESION SOCIALE ET L'EGALITE DES CHANCES (ACSE)	74

Projet urbain de cohésion sociale

1. Introduction

La ville de Dugny s'est engagée en 2000 pour la première fois dans la politique de la ville avec la signature de la convention cadre intercommunale avec Blanc-Mesnil, Aulnay-sous-Bois et Sevran.

Le comité interministériel des villes (CIV) du 9 mars 2006 a décidé de mettre en place un nouveau cadre contractuel de la politique de la ville en faveur des quartiers en difficulté : les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS), d'une durée de trois ans reconductible (2007-2012), qui prennent la suite des contrats de ville 2000-2006. Le CIV a défini le cadre général et les orientations de ces contrats qui ont été précisés dans les circulaires du 24 mai et du 15 septembre 2006, ainsi que dans celle du 1^{er} février 2007. Le CUCS est le document d'action stratégique qui définit un projet de développement social et urbain en faveur des habitants de quartiers en difficulté. C'est un dispositif permettant de mobiliser des moyens financiers supplémentaires, au delà des crédits de droit commun des différents partenaires (correspondant à leurs principaux champs de compétence), pour des projets répondant à des besoins identifiés sur un territoire particulier, pour un public majoritairement issu des quartiers prioritaires, et faisant l'objet d'une évaluation.

Par délibération en date du 18 décembre 2006, Dugny s'est engagée dans la mise en oeuvre d'un CUCS sur son territoire communal. Il a été élaboré en concertation avec les partenaires locaux, par le biais de réunions de travail qui ont porté sur chacune des thématiques du contrat.

2. Diagnostic

2.1 Situation de la commune

2.1.1 Caractéristique urbaine

Dugny est située aux portes du Val d'Oise, à proximité immédiate du premier aéroport d'affaires d'Europe, Le Bourget, de l'A1 (mettant la ville à 7km de Paris), du parc départemental de La Courneuve et de la zone d'activités économiques de Bonneuil-en-France. Elle accueille également le musée de l'air et de l'espace, ainsi que le parc d'expositions de Paris-Le Bourget qui organise tous les 2 ans le salon international de l'aéronautique et de l'espace. Malgré cette position stratégique, la ville se caractérise par quelques éléments structurants qui expliquent en partie ses difficultés de développement et d'expansion :

➤ Une commune enclavée

La ville, bordée à l'ouest et au sud par le parc de La Courneuve et à l'est par la plate-forme aéroportuaire du Bourget, ne dispose que d'un seul axe routier qui l'ouvre vers l'extérieur, la RD 144, qui la traverse selon un axe nord-sud. Les anciennes voies qui la reliaient à Stains vers l'ouest et Le

Blanc-Mesnil vers l'est ont été condamnées par les développements du parc de La Courneuve et de l'aéroport. Dugny reste donc en retrait des grandes infrastructures routiers et ferroviaires.

➤ Une commune éclatée avec une faible surface habitable

La surface habitée de Dugny a été reconstruite après 1945, suite à la destruction à 93% de la ville pendant la guerre. Elle représente seulement 1/5^{ème} du territoire. Le reste est composé du parc de La Courneuve (géré par le conseil général de Seine-Saint-Denis), de la plate-forme aéroportuaire (gérée par les Aéroports de Paris) et des terrains militaires (gérés par le ministère de la Défense).

La surface habitée est scindée en 3 territoires :

- la ville centre qui s'étire le long de la route départementale. Sa morphologie est composée essentiellement de cités d'habitat social, malgré quelques zones pavillonnaires disséminées entre ces cités, l'implantation en 2000 de la caserne de Rose (accueillant des familles de gendarmes) et les programmes immobiliers en accession à la propriété nouvellement créés. Les terrains à bâtir étant quasi-inexistants pour l'instant (la révision du plan d'occupation des sols devrait permettre de rendre constructibles des terrains), la mixité sociale est difficile à rétablir. Se trouvent également dans le centre les principaux équipements de la ville (administratifs, sportifs, scolaires, culturels) et de petits commerces de proximité.
- le quartier de la Comète, au sud de la ville, qui est mitoyen à la ville du Bourget, donc davantage proche du réseau de transports en commun (et notamment de la gare RER). Il accueille des logements pavillonnaires et une zone d'activités.
- le quartier du Pont-Yblon (cf. supra).

2.1.2 **Caractéristique socio-économique**

➤ Un accroissement récent de la population

Au recensement de 2004, Dugny comptait 10 336 habitants. Depuis 1999, la population a progressé de 19,7% en raison notamment de l'ouverture la caserne de Rose en 2000 (432 familles supplémentaires).

➤ Une population jeune

Les 0-19 ans représentent 32.1 % de la population au RGP 1999 (28% sur le département).

➤ Une population étrangère moins importante qu'au niveau départemental

15.5% (18.7% sur le département). 22 nationalités composent cette population. Mais elle est majoritairement originaire du Maghreb (plus de la moitié), et notamment d'Algérie.

➤ Des ménages de taille importante

Les ménages de 6 personnes et plus représentent 6.7% de la population au RGP 1999 (4.9% sur le département).

➤ Une population cumulant les facteurs de précarité

- 72 % de la population vit dans le parc de logements sociaux. Cette très forte prépondérance se traduit par une faible mixité sociale (une population essentiellement d'ouvriers et d'employés, et peu de cadres), malgré l'arrivée de nouvelles populations (notamment les gendarmes). Ce constat est renforcé par le peu de mobilité résidentielle qui existe sur Dugny. Il y a donc peu de renouvellement de population.
- Un taux chômage de 13 % en juin 2006 (15.4 % chez les moins de 25 ans).

- Un revenu annuel moyen par habitant de 6 526 € en 2006, soit 3 000 € de moins que celui des autres communes de plus de 10 000 habitants.
- 52% des foyers n'étaient pas imposables à l'impôt sur le revenu de 2005 (50% au niveau départemental).
- Un taux de familles monoparentales de 16.2% au RGP 1999 (12.3% sur le département).
- Un taux de non diplômés de 25.1% au RGP 1999 (20.7% au niveau national).
- Un taux d'allocataires CAF de 68% en 2005 (50.2% en 2002 pour la Seine-Saint-Denis) et à bas revenu de 35%.

Les professionnels rencontrés dans le cadre des réunions d'élaboration du CUCS ont témoigné de formes préoccupantes d'exclusion sociale : certains dugnysiens, particulièrement vulnérables, cumulent un grand nombre des difficultés tels que problèmes de santé, souffrance psychique, éloignement du monde professionnel...

Ces caractéristiques induisent une situation fiscale difficile pour la commune. Ainsi, le potentiel fiscal par habitant est de 605 pour 2003. Ceux des autres communes faisant partie du contrat de ville intercommunal sont de 982 pour Aulnay, 719 pour Blanc-Mesnil et 383 pour Sevran. Dugny dispose donc de peu de moyens fiscaux.

2.2 Situation des quartiers prioritaires retenus

Le territoire communal dugnysien comprend la ZUS quartier sud et celle du Pont-Yblon. Au regard des difficultés socio-économiques grandissantes de certains territoires, il a été décidé d'élargir la géographie prioritaire à d'autres territoires : Larivière, Langevin, Moulin et Allende. Toutefois, au regard de la taille de la ville (les quartiers sont très proches les uns des autres, sans véritable délimitation), de la pauvreté diffuse sur l'ensemble de la commune et des problématiques communes, la volonté de la municipalité est également de développer à l'échelle communale certaines actions du CUCS, dont les objectifs sont de décloisonner les quartiers et de favoriser les échanges entre tous les habitants. En outre, certains dispositifs intégrés au le CUCS (l'ASV et le CLS), interviennent sur la totalité du territoire communal.

➤ Une évolution de l'occupation sociale dans ces quartiers qui concentrent les ménages les plus précaires

	Pont-Yblon	Saint-Exupéry	L'Eguiller	Thorez	Larivière	Langevin	Moulin	Allende
Nombre d'habitants	751	462	404	943	251	1012	744	325
Familles monoparentales	26%	6%	12%	14.6%	11.2%	15.3%	12.6%	12.6%
Ménages dont les revenus représentent jusqu'à 19,99% du plafond de ressources	24.78%		20.2%	35.3%	11.2%	21%	10.3%	30.5%
Jeunes de moins de 25 ans	42.3%	37,2%	30.9%	56.2%	26.1%	48.4%	32.3%	55.6%
Ménages bénéficiaires de l'APL	52.2%	30%	40.5%	43%	21%	44%	28.5%	42%
Inscrits à l'ANPE	14.45%	10%	17.2%	20.9%	11.6%	15.1%	10.7%	17.8%
Taux de réponse			87.8%	81.3%	93.5%	90.5%	93.5%	84.8%

Source : enquêtes sociales des bailleurs 2006

Peu de données sont disponibles à l'échelle des territoires. Les statistiques des bailleurs sont donc intéressantes car elles illustrent la situation socio-économique des quartiers (notamment pour ceux hors ZUS pour lesquels aucune autres données ne sont disponibles), même si cette situation ne peut pas toujours être exacte en raison du caractère déclaratif et non exhaustif (tous les ménages n'y répondent pas) de ces enquêtes. D'autres données permettant de mesurer la précarité sont disponibles.

	Pont-Yblon	Saint-Exupéry	L'Eguiller	Thorez	Larivière	Langevin	Moulin	Allende
Impayés au 31.12.05								
Nombre de ménages	99	29	95	155	26	142	142	33
Solde impayé	123 605 €	64 351 €	150 314 €	287 959 €	23 553 €	226 741 €	161 569 €	16 030 €
Montants de FSL attribués en 2005			3 664 €	8 686 €	1 909 €	6 906 €	3 564 €	0 €
Expulsions locatives en 2004								
Ordonnées	6	0	9	7	3	3	6	4
Réalisées	4		3	0	0	1	0	0

Source : données service logement

- Le montant des impayés a augmenté de 3% par rapport à 2004, notamment pour Thorez et Le Moulin.
- Le montant de FSL attribué a augmenté de 80% par rapport à 2004, notamment pour Thorez, Le Moulin et Langevin.
- Seulement un peu plus de 10% des expulsions locatives sont réalisées.

➤ Bénéficiaires des minimas sociaux

		ZUS			IRIS			
		Pont-Yblon, quartiers Nord de Blanc-Mesnil	Quartier Sud	Rapport ZUS sud / ville	101 (comprenant Allende, L'Eguiller et Pont-Yblon)	102 (comprenant le Moulin)	103 (comprenant Langevin et Larivière)	104 (comprenant Thorez et St-Exupéry)
Allocataires CAF	Nombre d'allocataires	2921	827	38%	665	436	470	564
	Taux d'allocataires (allocataires/ménages)	70%	89%					
Allocataires à bas revenus	Nombre	1115	271	36%	215	107	198	228
	Taux d'allocataires à bas revenu	38%	33%		32%	25%	42%	40%

Source : fichier CAF décembre 2005 - Traitement Insee

➤ Autres caractéristiques démographiques

	ZUS Quartier sud	ZUS Pont-Yblon – quartiers nord
Evolution de la population entre 1990 et 1999	+ 8.8%	- 10%
Etrangers	16.8%	23.3%
Non diplômés	26.9%	32.2%
Ménages de 6 personnes et plus	8.6%	8.5%
Taux de chômage 2004	18.6%	18.6%
Chez les moins de 25 ans	31.9%	33.6%

Source : RGP 1999

2.2.1 Pont-Yblon

Le Pont-Yblon est un quartier totalement isolé du centre ville par l'aéroport du Bourget (4.5 km), qui forme une enclave tournée vers les quartiers nord de Blanc-Mesnil, eux-mêmes excentrés et isolés du centre-ville. Il est bordé par la RN 2/17 à l'ouest et par la zone d'activités économiques de Bonneuil-en-France au nord. Il n'y a pas de liaison directe en transports en commun pour rejoindre Dugny centre. Il faut prendre 2 bus et passer par Le Bourget, ce qui peut prendre 1 h de transport. Cet éloignement géographique conduit à renforcer le sentiment d'appartenance au quartier et pas à Dugny. Les relations avec la ville centre sont donc compliquées, puisque peu d'habitants du Pont-Yblon s'y déplacent. Par exemple, malgré la mise en place d'une navette par le service jeunesse pendant les vacances scolaires pour permettre aux jeunes de participer aux activités organisées sur Dugny centre, peu se déplaçaient.

Le quartier comporte 321 logements (280 logements sociaux et une copropriété), le groupe scolaire du Colonel Fabien, un city stade et quelques commerces de proximité (alimentaires, bar-tabac, station essence, taxis, transporteur routier).

Il a été classé en ZRU intercommunale avec les quartiers nord du Blanc-Mesnil en 1996, puis également en zone d'éducation prioritaire (ZEP) et en zone franche urbaine (ZFU) en 2004. Il compte 807 habitants, soit 9.3% de la population communale. C'est un quartier en grande précarité sociale.

2.2.2 Le quartier sud

Le quartier sud, classé en ZUS depuis 1996, est situé à l'entrée de ville. Il comporte Thorez, L'Eguiller et Saint-Exupéry et compte 2 634 habitants, soit 30.5% de la population communale. Dans ces quartiers, presque aucune activité économique n'est présente. Plus d'un tiers des ménages bénéficiant d'une allocation CAF sur la ville habitent la ZUS sud.

- Thorez est un quartier qui est très précarisé, et dans une situation difficile. Il cumule la plupart des facteurs d'exclusion. Les emménagés récents apparaissent dans une situation encore plus précaire : 48.3% des ménages ont des revenus inférieurs à 20% du plafond de ressources. A noter la forte représentativité des jeunes de moins de 25 ans, nécessitant d'avoir une attention particulière sur les attentes de ce public. Cette cité est proche du centre-ville et des établissements scolaires (école Cachin et collège Clément), et comporte une mosquée, une délégation du bailleur, un point d'accueil, un local associatif et un autre municipal, un gymnase et un city stade.
- Sur Saint-Exupéry, la population a évolué depuis quelques années : elle est moins précaire. Les jeunes y sont toujours aussi nombreux. Le groupe scolaire Jaurès, le conservatoire municipal et les 2 lycées sont mitoyens.
- La cité L'Eguiller reste dans une situation précaire. Le centre de PMI est présent sur son territoire.

2.2.3 Les autres territoires : quartiers ouest et nord

Les autres territoires comprennent les cités Larivière, Langevin, Moulin et Allende.

- Les immeubles de la cité Larivière sont disséminés le long de la RD 114 et sont divisés en 3 blocs. Les habitants ne connaissent pas de difficultés socio-économiques particulières. Mais l'attention doit rester sur ce quartier en raison de l'arrivée d'une population nouvelle : 55.6% sont des jeunes de moins de 25 ans, 42% bénéficient de l'APL et 28.6% sont inscrits à l'ANPE.
- Les habitants du quartier Langevin, qui se situe au nord de Thorez, rencontrent des difficultés socio-économiques. Cette situation se dégrade encore plus avec l'arrivée d'une nouvelle population plus précaire : 34% des ménages ont des revenus inférieurs à 20% du plafond de ressources et 32% sont des familles monoparentales. De plus, cette population est massivement jeune : 66.5% ont moins de 25 ans. Quelques commerces de proximité sont présents sur le quartier : une superette, une pharmacie et une boulangerie.
- Le Moulin, au nord-ouest de la ville, vit bien. A noter une population jeune qui arrive : 51.8% ont moins de 25 ans.
- Allende, qui se situe au nord-est de la ville, est une cité enclavée par de l'habitat pavillonnaire, ce qui la rend isolée et la coupe d'échanges avec le reste de la ville. La situation des habitants est très précarisée, et se dégrade davantage avec l'arrivée d'une nouvelle population plus précaire : 35.7% des ménages ont des revenus inférieurs à 20% du plafond de ressources. Les jeunes de moins de 25 ans représentent plus de la moitié de la population du quartier.

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Des quartiers en grande situation de précarité, qui sont repliés sur eux-même : Pont-Yblon, Thorez, Allende, Langevin et L'Eguiller.- Des quartiers où les difficultés socio-économiques sont moindres, mais où la mobilisation de moyens spécifiques reste nécessaire : Saint-Exupéry, Larivière et le Moulin. |
|--|

2.3 Les dispositifs contractuels de la politique de la ville existants

➤ Sur la commune

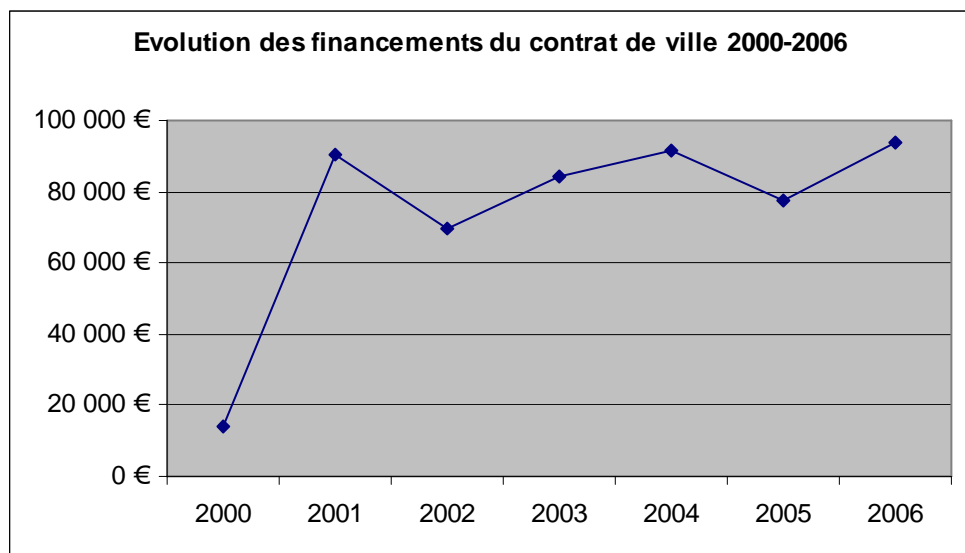
La ville s'est déjà engagée dans un certain nombre de dispositifs contractuels et partenariaux de la politique de la ville : Contrat de Ville (2000), Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) (2000), Contrat Local de Sécurité (CLS) (2004), Contrat Enfance (2006).

Le contrat de ville a permis de bénéficier d'une assise institutionnelle et financière pour faire émerger des projets en faveur des quartiers prioritaires, mais également de renforcer le partenariat existant et de mobiliser les partenaires pour la définition de projets communs. Les thématiques financées par les crédits FIV ont été majoritairement la vie sociale et l'accès à la citoyenneté, ainsi que la gestion de proximité et les services à l'habitant. L'emploi et le développement économique, très peu financé, devront être renforcés dans les prochaines années.

Thématiques du contrat de ville	Nombre de projets différents financés par les crédits FIV	Montant des subventions attribuées	
		Somme	Part
Vie sociale et accès à la citoyenneté	29	240 243 €	46%
Prévention/sécurité	7	66 275 €	13%
Emploi et développement économique	2	41 099 €	8%
Gestion de proximité et services à l'habitant	8	173 372 €	33%
Total	46	520 989	100%

Source : programmations 2000 à 2006 du contrat de ville

Les crédits FIV ont été en constante augmentation depuis 2000, sauf en 2002 et en 2004. La programmation de 2006 a été la plus financée, avec des crédits s'élevant à 94 065 €. Les financements du FASILD ont été peu mobilisés avec 15 727 € de subventions octroyées pour les programmations de 2000 à 2006.



Un certain nombre de difficultés ont également été soulignées :

- Un certain nombre de projets financés dans le cadre du contrat de ville n'avaient pas vocation à intervenir prioritairement sur les quartiers. Cette difficulté vient de la petite taille de la ville, et du fait que certaines difficultés soient communes à toute la ville. Mais l'un des objectifs du CUCS sera de n'orienter vers les crédits spécifiques de l'ACSE que les projets à destination des quartiers et de leur public, et de solliciter le droit commun pour les autres actions.
- La lourdeur des dispositifs pour une ville de la taille de Dugny. Ce sont les mêmes partenaires qui sont sollicités, et ces professionnels sont souvent amenés à intervenir sur plusieurs communes. L'équipe d'ingénierie de la politique de la ville est en outre peu nombreuse. Il s'agira donc de mieux adapter la mise en place des dispositifs politique de la ville à la situation locale dugnysienne.

- Une participation des habitants qui doit être développée, notamment par le biais d'instances de concertation et des associations locales. Les projets financés étaient en effet essentiellement de portage municipal, même si les programmations annuelles de fin du contrat de ville ont fait émergé des projets portés par des associations d'envergure départementale. L'accès des associations de quartier au CUCS devra donc être facilité.

➤ En intercommunalité avec Blanc-Mesnil

Il existe une démarche ancienne d'intercommunalité de projet entre Dugny et Blanc-Mesnil pour le développement social et urbain du Pont-Yblon et des quartiers nord. Une Opération de Renouvellement Urbain (ORU) et une charte de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) intercommunales avaient en effet été signées entre les 2 villes (respectivement en 2001 et en 2003), un réseau de coordination des professionnels entre les 2 quartiers existe depuis 2000, et deux dispositifs sont menés en intercommunalité (l'ASV depuis 2002 et la ZFU depuis 2004). Il est nécessaire que Dugny et Blanc-Mesnil continuent de travailler dans cette dynamique pour la mise en place du CUCS. Un travail conjoint sur la base de problématiques communes permet en effet d'optimiser les services rendus à la population et de mutualiser les moyens.

3. Enjeux

Face à la fragilisation et à l'aggravation de l'image de ces quartiers d'habitat social, les signataires souhaitent lutter contre les processus de ségrégation urbaine et sociale, réduire les inégalités sociales et les écarts de développement entre les territoires prioritaires et leur environnement, et favoriser l'égalité des chances entre tous les habitants de la commune. Le projet urbain de cohésion sociale doit permettre une amélioration de la vie quotidienne des habitants et une meilleure intégration de ces quartiers dans la ville. Il s'agit de leur donner des perspectives de développement, en cassant leur enclavement symptomatique et leur usage exclusivement (ou presque) résidentiel, et en les rattachant à la dynamique de la ville et de ses pôles de développement. Ils gagneront ainsi en attractivité et pourront conquérir une nouvelle population d'habitants et d'activités.

Ces pôles de développement sont actuellement définis par la ville, dans le cadre de l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durable (PADD), document obligatoire pour l'adoption du plan local d'urbanisme (PLU) :

- la plate-forme aéroportuaire : développement des activités industrielles, d'aviation d'affaires, de service commercial et artisanal ;
- la zone d'activités de La Comète : développement des activités en matière de logistique, d'artisanat et d'industrie ;
- le centre ville : restructuration et densification des activités commerciales ;
- le secteur des « chapeaux chinois » (à l'entrée de ville, au sud de Thorez, sur le parc de La Courneuve) : développement social, économique et urbain. La ville souhaite faire de cette zone, qui se situe sur l'axe économique entre la future station de la ligne 7 de métro et le futur pôle de la gare de Dugny/La Courneuve, une véritable zone de développement. Dans cette perspective, ces terrains, qui constituent l'unique réserve foncière de la ville, seront valorisés et deviendront constructibles avec le PLU. Ils accueilleront un établissement d'enseignement des métiers de l'aéronautique, du logement (en accession sociale à la propriété) et des entreprises (activités à définir). Cette nouvelle zone, contiguë à la ZUS sud, doit profiter aux quartiers prioritaires en les rattachant à sa dynamique de développement.

Programmes d'action thématiques

1. Habitat, cadre de vie et vie sociale

1.1 Diagnostic territorial

1.1.1 Les bailleurs

Les logements sociaux situés sur les territoires prioritaires identifiés dans ce document sont gérés par 2 bailleurs. Ces patrimoines offrent un visage relativement différent des grands ensembles des communes avoisinantes. Les compositions architecturales sont diverses, le bâti est peu élevé (R+4 maximum), et les espaces verts sont nombreux (proximité du parc de La Courneuve).

➤ EFIDIS

Quartiers	Nombre de gardiens	Nombre de logements	Taux de rotation
Pont-Yblon	3 gardiens	280 logements	- 2002 : 10% - 2006 : 5.71%
	<p>- L'ensemble immobilier du Pont-Yblon a été construit en 1933. La résidence a été réhabilitée 1996 (ravalement des façades, remplacements de fenêtres, réfection des parties communes). Des travaux d'aménagement des espaces extérieurs ont également eu lieu en 2002 (amélioration des aires de stationnement, sécurisation des circulations automobiles et piétonnes, création d'abris pour les containers de tri sélectif, aménagements d'aires de jeux). Enfin, en 2006, les parties ont fait l'objet d'importants travaux (rénovation des cages d'escalier, accès des caves condamné, sécurisation des halls par contrôle d'accès, équipements électriques et sanitaires des logements, rénovation des halls, éclairage renforcé des espaces extérieurs).</p> <p>- Un certain nombre de difficultés ont émergé lors de l'enquête de satisfaction menée par EFIDIS en 2003 : irrespect des travaux de réhabilitation (effraction des caves, contrôles d'accès vandalisés, menaces, dégradations dans les halls) ; conflits d'usage (squats de halls) et saleté dans les parties communes ; manque d'information sur le tri sélectif ; sentiment d'insécurité ; stationnement sauvage, bloquant notamment les accès pompiers ; manque d'information et de lisibilité des actions des équipements de proximité ; carence en terme de transports en commun et d'équipements de proximité. Par contre, les habitants étaient satisfaits de l'aménagement et l'entretien des espaces extérieurs.</p> <p>- En 2005, 12% des demandes de mutation proviennent du Pont-Yblon. - EFIDIS a mis a disposition de la ville 3 locaux pour implanter des services de proximité (notamment commerciaux). - Une conseillère en économie sociale et familiale intervient sur rendez-vous au pôle de services.</p>		

	Nombre de gardiens	Nombre de logements	Taux de rotation
Saint-Exupéry	1 gardien	172 logements	- 2002 : 7.56% - 2006 : 7.56%
	<p>- La résidence de Saint-Exupéry a connu d'importants travaux de résidentialisation et de réhabilitation des logements, qui ont fortement contribué à l'amélioration du cadre de vie. Les espaces verts ont également fait l'objet d'une requalification. Peu de difficultés sont à signaler, excepté les regroupements de jeunes près des aires de jeux l'été. C'est un patrimoine qui vit bien.</p> <p>- Le bailleur souligne une forte demande pour la mise en place de correspondants de nuit.</p>		

➤ Office public de l'habitat (OPH)

L'OPH est le plus important bailleur de la ville, puisque il détient les 2/3 du parc social.

Quartiers	Nombre de gardiens	Nombre de logements	
Thorez	- 2 gardiens - 1 homme de service	388 logements	<p>- Le patrimoine de Thorez a fait l'objet d'une réhabilitation complète en 2006 : restructuration interne des logements, parties communes (rénovation des cages d'escaliers et des halls, contrôles d'accès), réfection des façades et des espaces extérieurs (plantations, résidentialisation, éclairage). Ces travaux ont largement améliorer le cadre de vie et transformé l'image de cette cité, et même de la commune, puisqu'elle se situe à l'entrée de ville. Ce quartier ayant longtemps été dégradé, l'enjeu est de pérenniser durablement ces travaux. Pour l'instant, les travaux sont dans l'ensemble respectés.</p> <p>- Besoin au niveau des locataires de présences « structurantes ».</p> <p>- Une délégation et un point d'accueil sont implantés.</p> <p>- Le bailleur a mis à disposition de la ville un local et un autre pour l'association ACJSD.</p>
L'Eguiller	1 gardien	264 logements	<p>- Une réhabilitation lourde a eu lieu en 2003 avec un réaménagement des espaces extérieurs et des parties communes, et une mise aux normes des logements. Les logements continuent à être restructurés au fur et à mesure, ce qui contribue à l'amélioration très nette du cadre de vie.</p> <p>- Problème de stationnement sauvage. Les parkings disponibles ne sont pas pleinement utilisés.</p> <p>- Manque de vie commerciale.</p> <p>- L'OPH a mis à disposition 2 locaux : un pour l'amicale des locataires et l'autre pour la municipalité.</p>
Langevin	- 1 gardien - 2 hommes de service	406 logements	<p>- L'ensemble immobilier de Langevin nécessite une revalorisation et une restructuration des espaces extérieurs. Une réhabilitation partielle a eu lieu en 1985. Les portes de halls et l'interphonie ont été remplacées en 2005/2006, la conformité électrique des logements réalisée en 2006. La première tranche du réaménagement des espaces extérieurs a été validée pour 2007/2008. Un point d'accueil a ouvert au printemps 2006.</p> <p>- Des squats de halls par des jeunes de plus en plus récurrents sur 8 halls, causant des problème de bruits, d'hygiène et dégradations des parties communes et des portes.-</p> <p>- La ville souhaiterait disposer d'un local sur ce quartier.</p>

Moulin	- 1 gardien - 2 hommes de service	398 logements	- Le patrimoine du Moulin a fait l'objet d'une réhabilitation en 1994 (sécurisation des entrées ...). Les logements, parties communes et espaces extérieurs sont en bon état. La cité reste relativement tranquille du fait d'un certain équilibre dans l'occupation des logements. Mais des squats de halls ponctuels par des jeunes sont en augmentation. - Une amicale de locataires est présente.
Allende	1 gardien	116 logements	- Des travaux ont été réalisés à la fin des années 1990 : fenêtres PVC double vitrage, réfection chaufferie et parties communes (portes de halls, peintures, carrelages sols escaliers). L'installation d'un nouveau système d'éclairage extérieur a notablement amélioré la sécurité de la cité. De nouvelles interventions ont été programmées. - La vie reste difficile du fait de l'enclavement de cette cité « contrôlée » et surveillée par les jeunes. - La cité a été rattachée au point d'accueil de Langevin-Moulin. Le gardien assure des permanences. - Le bailleur a mis à disposition de la ville un local.
Larivière	1 gardien	128 logements	- Le patrimoine de Larivière est en bon état. C'est un des plus attractifs de Dugny. Les façades ont été ravalées, les cages d'escalier rénovées et les logements sont en cours de réhabilitation au fur et à mesure des vacances. - Problème de squats de halls « tournants » et ponctuels. - Beaucoup d'incompréhension entre les locataires âgés de cette cité et les jeunes des autres quartiers. Inquiétude liée à la présence, même non « menaçante » de jeunes gens dans les rues. - Particularités liées à l'occupation des logements par des personnes âgées : réclamations plus fréquentes, plus d'exigences concernant le chauffage par exemple. - Une amicale de locataires est présente.

- Autres indicateurs :

- Le taux de vacance est de 6% sur l'ensemble du patrimoine.
- En 2005, presque la moitié des ménages habitaient dans le patrimoine de l'OPH depuis plus de 10 ans, sauf pour ceux vivant à Thorez et L'Eguiller qui se sont installés plus récemment.
- Les demandes de mutation proviennent essentiellement de Thorez (17%) et de Langevin (16%) (même constat pour les hébergements).
- Les actes de vandalisme sont en légère baisse, en partie en raison des réhabilitations qui couvrent une partie des interventions habituellement prises en charge directement par la délégation. On note néanmoins une augmentation des incivilités.

	2003	2004	2005	2006
Coût du vandalisme	24 775 €	21 337€	19 355€	18 123€

Source : OPH

La restructuration en profondeur des logements locatifs sociaux et la réhabilitation/résidentialisation des parties communes des immeubles et des espaces collectifs a permis de leur redonner un regain durable d'attractivité. Il manque cependant la mise en place d'une gestion urbaine de proximité (GUP), permettant l'amélioration de la gestion et de l'entretien courant des espaces urbains. Il reste en effet des problèmes récurrents et communs à

l'ensemble des quartiers : stationnement, saleté (encombrants et déchets ménagers), dégradations (tags), comportements incivils, occupations abusives de l'espace public produisant des nuisances diverses (squats de halls), conflits de voisinage, épaves. D'autres difficultés se posent :

- l'absence d'amicale de locataires sur les parcs de logement accueillant le plus des ménages en situation de précarité ;
- une rotation et une vacance peu importantes, provoquant un faible renouvellement de la population (et donc de mixité) et une difficulté à répondre aux nombreuses demandes de mutation (séparation, décohabitation, naissances) ;
- des populations hébergées en augmentation, pouvant engendrer des situations conflictuelles de par la suroccupation ou la sous-location des logements (en 2005, 26% des nouvelles demandes de logement étaient faites par des personnes hébergées).

1.1.2 Les correspondants de nuit (CDN) du Pont-Yblon

Le dispositif des correspondants de nuit est un service qui a été créé en 2002 par la régie de quartiers de Blanc-Mesnil. Ils interviennent sur les cités Vacher (261 logements) et Dorel (265 logements) pour Le Blanc-Mesnil et au Pont-Yblon pour Dugny, 7 jours sur 7, de 20 h 00 à 3 h 00 du matin.

Interventions	2004	2005	Evolution
Médiation	252	249	-1%
Aide à la personne	43	27	-37%
Prévention des dégradations	32	68	+113%
Total	327	344	+5%

Source : rapport d'activités 2005 des CDN – régie de quartiers

Le nombre d'interventions au Pont-Yblon en 2005 représente 23% du total des interventions du dispositif. L'action des CDN se structure autour de la médiation (squats, dégradations, jeux d'enfant dangereux, conflits de voisinage, bagarres) (72% des interventions), puis de la prévention des dégradations (20% des interventions) et enfin de l'aide à la personne (8% des interventions). La baisse de la médiation s'explique par le fait que la prévention entreprise en amont dissuade du passage à l'acte. La période intense d'activité se situe entre avril et octobre 2005 (pic d'intervention entre juin et juillet). Les CDN interviennent entre 8 et 9 fois sur 10 par la déambulation, ce qui favorise le contact avec les habitants, et permet de repérer les situations à risque ainsi que d'assurer la veille technique. Mais les appels téléphoniques ont légèrement augmenté, notamment pour des problèmes de tapage nocturne, signe que les habitants font de plus en plus confiance aux CDN pour préserver l'anonymat des appels. Le nombre d'appels vers les services de police a fortement augmenté en 2005 avec 31 appels pour les 3 sites (violences conjugales, incendies, tapages nocturnes...), tout comme ceux vers les pompiers : 23 appels (incendies, blessures, accidents domestiques et malaises).

Il ressort de leurs interventions que les auteurs de comportements incivils sont de plus en plus jeunes, et que les situations de nuisances se situent souvent en périphérie des résidences et sur les voies publiques. Des dégradations importantes ont eu lieu en 2005 sur le Pont-Yblon. Les CDN signalent également des relations difficiles entre les jeunes et la police.

Les CDN apportent une connaissance particulière du quartier et de ses habitants, de par leurs interventions nocturnes, qui est nécessaire aux professionnels intervenant sur le quartier. La plus-value apportée par ce service est également reconnue par les habitants : 74% des répondants à une enquête menée par EFIDIS souhaitent la continuité du dispositif. Mais des problèmes de squat de cages d'escalier subsistent, notamment aux halls 6 et 12. Un autre problème existe : ils ne disposent pas de locaux sur le Pont-Yblon, ce qui les rend moins identifiable par les habitants, et moins présents sur le quartier.

1.1.3 Services municipaux

➤ Pôle de services

Le pôle de services est un service de proximité proposé aux habitants du quartier du Pont-Yblon pour pallier son isolement du centre-ville. Il est implanté au cœur du quartier, et constitue un véritable acteur dans la dynamisation du lien social sur le quartier. Il a été créé en 1996 dans des locaux mis à disposition par EFIDIS. L'avantage de cette structure est de proposer au cœur du quartier l'intervention coordonnée de plusieurs partenaires sociaux et sanitaires, permettant de limiter les phénomènes d'exclusion pour des familles en situation précaire par une prise en charge globale. Les démarches administratives ainsi que l'accès aux droits et aux soins sont facilitées pour les habitants.

Le pôle de services du Pont-Yblon propose :

- une antenne du centre municipal de santé : consultations de médecine générale, de psychologie, d'orthophonie, de PMI et de diététique ;
- une antenne administrative des services municipaux : renseignements (état civil, associations...) et inscriptions (écoles, cantines scolaires, centres de loisirs maternels et primaire, service jeunesse, école municipale des sports...) ;
- un pôle de coordination sociale : permanences des impôts et des services sociaux (conseillère conjugale et familiale, accompagnatrice administrative). Les assistantes sociales départementales, 2 conseillères en économie sociale et familiale de la CAF et d'EFIDIS peuvent également recevoir sur rendez-vous.
- des animations en directions des femmes et des enfants. 5 actions ont été financées dans le cadre du contrat de ville :

- Atelier découvertes culturelles pour tous

400 habitants ont participé annuellement aux sorties culturelles organisées le dimanche, permettant ainsi de favoriser la reconnaissance d'un patrimoine collectif, et de fournir aux habitants d'origine très diverse des repères sociaux et culturels communs.

- Atelier femmes

Une quinzaine de femmes, majoritairement d'origine immigrée, participent à cet atelier qui leur propose de réaliser des activités manuelles et d'expression artistique. Il permet de mettre en valeur le pluriculturalisme des participantes et de développer au cœur du quartier un outil de maillage social. Cet atelier pourrait également être proposé en centre-ville au regard de la demande faite des femmes suivant les ateliers de savoir de base de se retrouver pour des activités conviviales.

- Atelier informatique

Il s'agit de proposer aux jeunes du soutien scolaire un atelier informatique qui leur permet de se familiariser à l'outil informatique grâce à des supports pédagogiques adaptés.

- Atelier journal

Il était proposé en 2002 aux enfants de l'aide aux devoirs de réaliser un journal de quartier.

- Réalisation d'une plaquette d'information intercommunale

Cette plaquette, réalisée dans le cadre de l'ASV en 2004, visait à informer le public des différentes activités culturelles, sportives et de loisirs proposées aux enfants et aux jeunes sur le Pont-Yblon et Germain Dorel (Blanc-Mesnil). Cette démarche a permis de faire un état des lieux de toutes les activités proposées, de développer une complémentarité entre elles et d'avoir un support de communication commun aux deux quartiers. Il serait souhaitable de le réactualiser.

➤ Service enseignement

Le service enseignement a mis en place des ateliers de savoir de base (ASB) (financés dans le cadre du contrat de ville), en lien avec le service politique de la ville, à destination de personnes d'origine étrangère (essentiellement des femmes), sur le centre-ville et sur le Pont-Yblon (jusqu'en 2004). Depuis 2006, les ASB ont été délocalisées dans le quartier Thorez au sein du local récupéré par la ville, pour offrir un service de proximité. Ils bénéficient actuellement à une cinquantaine de femmes, dont une trentaine les fréquentent régulièrement. La ville a su répondre aux attentes de la plupart des femmes souhaitant suivre ces ateliers, car pour la 1^{ère} année il n'y a plus de liste d'attente.

Les ASB ont été animés soit par un intervenant municipal, soit par l'AEFTI 93 (association d'enseignement et de formation des travailleurs immigrés). Ces ateliers permettent de leur fournir un apprentissage de base de la langue française, de développer leur autonomie et leur intégration à la vie locale et quotidienne, ainsi que de rompre leur isolement à travers les échanges, le dialogue. Le niveau du public est assez hétérogène entre les primo arrivantes qui ne parlent pas français et les femmes installées depuis plusieurs années, qui cherchent plutôt à perfectionner leur oral et travailler sur l'écrit. En outre, le peu de mixité hommes/femmes est à déplorer.

➤ Service municipal de la jeunesse

Excepté son implantation administrative en centre-ville, les locaux du service jeunesse se situent sur les quartiers : Allende, L'Eguiller, Saint-Exupéry, Thorez et Pont-Yblon (2 salles sont mise à disposition par EFIDIS sur ce quartier). Le service jeunesse gère l'organisation des centres de loisirs, des actions d'accompagnement à la scolarité et celles socio-éducatives de sensibilisation et de solidarité. Un certain nombre de ces actions ont été financées dans le cadre du contrat de ville :

- Livres et contes en plein air

Cette action, qui s'est déroulée durant l'été 2005, visait à sensibiliser les parents à l'importance de l'éveil de l'enfant par la lecture et à transmettre aux jeunes le plaisir de la lecture par la mise à disposition, au cœur des quartiers, d'ouvrages adaptés et variés, leur permettant d'acquérir une connaissance diversifiée de la littérature.

- Coupe du monde des quartiers

Cette action a mobilisé un nombre important de jeunes : 510 jeunes ont participé au tournoi de foot qui s'est déroulé en juillet 2006 (dont 350 inscriptions), ce qui corrobore le constat d'un nombre important de jeunes qui restent dans les quartiers l'été et à qui il est important de proposer des activités.

- Quartier jeux

Cette action à dimension familiale et multi générationnel, qui s'est déroulée durant l'été 2006, proposait une activité fédératrice avec la mise à disposition de jeux de société, renforçant le lien de parentalité et le lien social. 453 jeunes étaient inscrits.

- Fêtes de quartier

Les objectifs transversaux de ces actions sont la mixité sociale, le désenclavement des quartiers en difficulté, l'accès de tous aux loisirs de proximité, l'élargissement des centres d'intérêt des jeunes ne fréquentant pas les autres structures socio-éducatives, leur épanouissement personnel, le partenariat avec les associations de quartier et la meilleure connaissance des activités du service jeunesse dans les quartiers. Pour les professionnels, ces actions ont permis de décloisonner les acteurs intervenant dans le domaine de l'enfance et la jeunesse, et de travailler en partenariat dans un même objectif. Un accent particulier a été mis sur la parentalité, en associant les parents, dans la mesure du possible, à la mise en œuvre des actions.

1.1.4 Les opérations d'investissement du contrat de ville

➤ Opération de renouvellement urbain (ORU) intercommunale Pont-Yblon / quartiers nord de Blanc-Mesnil

L'ORU, signée en 2002, s'est découpée en plusieurs axes pour le Pont-Yblon :

- amélioration de l'habitat : restructuration lourde du patrimoine d'EFIDIS ;
- requalification urbaine :
 - sécurisation des abords de l'école Colonel Fabien ;
 - amélioration du stationnement et de la circulation piétonne rue Santos Dumont.

L'Etat, la région et la ville ont financé ces opérations respectivement à hauteur de 99 484 €, 82 646 € et 55 370 €.

L'amélioration de l'environnement urbain de la RN 2/17 (mobilier urbain, fleurissement) n'a pu voir le jour, en raison du retard pris dans les travaux de requalification de la voirie. Mais les travaux devant être réalisés prochainement par le département, une réflexion devra être initiée à nouveau pour déterminer si la ville continue de s'intégrer au projet.

Une convention de GUP intercommunale Pont-Yblon / quartiers nord de Blanc-Mesnil a été signée en 2003, suite à la signature de l'ORU, dans l'objectif d'accompagner et de pérenniser les lourdes transformations urbaines du quartier. Les difficultés suivantes avaient été pointées par les habitants :

- délais trop longs de traitement des problèmes ;
- dégradations des espaces publics ;
- absence d'interlocuteurs en soirée et le week-end ;
- sentiment d'abandon et de relégation, renforcé par l'isolement du quartier par rapport au centre-ville.

➤ Opérations d'investissement du contrat de ville

Un certain nombre d'opérations, financées dans le cadre du contrat de ville par l'Etat, le conseil régional et d'autres partenaires, ont été réalisées :

- aménagement d'une antenne sociale de la CPAM en 2001 ;
- réalisation de terrains multisports de proximité dans les quartiers Langevin et Allende en 2002 ;
- réhabilitation de l'antenne jeunesse du Pont-Yblon en 2003 ;
- restructuration de la halle de marché couverte en 2004 ;
- aménagement des abords du complexe sportif Mimoun en 2004 ;
- construction d'une salle de spectacles en 2006.

La ville, la région et l'Etat ont financé ces opérations respectivement à hauteur de 1 473 109 €, 583 926 € et 462 379 €.

La rue Louise Michel, située sur Thorez, doit être rétrocédée dans le domaine public communal suite aux travaux de réhabilitation. Les travaux de requalification urbaine sont inscrits pour 2007, grâce à un cofinancement du conseil régional à 80%.

Synthèse :

- de lourds travaux de réhabilitation effectués, qui ont pu transformer l'image des quartiers, mais certains restent encore dégradés ;
- une augmentation des troubles de la tranquillité publique sur certains sites ;
- des problèmes en terme d'entretien des espaces publics et privés : dégradations, dépôts d'objets encombrants, ordures ménagères, épaves ;
- un sentiment d'abandon et d'isolement vis-à-vis des services publics ;
- une vie sociale et de quartiers à renforcer.

1.2 Enjeux

- Améliorer durablement et significativement la qualité et le cadre de vie des habitants.
- Renforcer la présence de services de proximité pour réduire le sentiment d'abandon par les institutions.
- Transformer l'image et la perception des quartiers.
- Lutter contre le processus de dévalorisation et d'enclavement des quartiers.
- Diminuer les conflits d'usage des espaces ouverts au public et les tensions de la vie quotidienne entre générations.
- Dynamiser la vie sociale de quartier.
- Renforcer l'intégration des populations étrangères.

1.3 Programmes d'actions

1.3.1 Objectif général : améliorer le cadre de vie des habitants

➤ Objectif spécifique : améliorer la gestion urbaine de proximité

- Action : mise en place de la démarche de GUP

La démarche de GUP doit être reprise sur le quartier du Pont-Yblon, et mise en place sur le centre ville pour les autres quartiers (Thorez, L'Eguiller, Larivière, Langevin, Moulin, Allende) avec les 2 bailleurs concernés (OPH et EFIDIS). Elle vise à améliorer la gestion et l'entretien courant des espaces urbains, agir rapidement pour effacer toute dégradation du cadre urbain (tags, épaves...) et mieux coordonner les interventions des bailleurs et celles de la commune, et mutualiser les moyens.

- Axes d'intervention:

- délimitation des espaces publics/privés ;
- amélioration du repérage urbain (signalétique, mobilier urbain...) ;
- collecte des déchets et des objets encombrants ;
- sensibilisation au tri sélectif ;
- propreté et entretien des immeubles et des espaces extérieurs ;

- prévention-tranquillité (médiation, amélioration de l'éclairage...);
 - stationnement et circulation des véhicules (gestion des épaves...);
 - rencontres entre professionnels visant à faciliter les échanges pour la résolution des problèmes;
 - promotion d'initiatives municipales, associatives et scolaires favorisant une appropriation positive du cadre urbain et sa valorisation;
 - animation sociale et festive dans les quartiers;
 - participation des habitants.
- Indicateurs de résultat :
- taux de vacance
 - taux de rotation

1.3.2 Objectif général : favoriser une dynamique de vie de quartier et le développement du lien social

➤ Objectif spécifique : favoriser la socialisation et le lien parental par le jeu

- Action : ateliers jeux

L'objectif est de proposer un espace dédié aux jeux de société dans les quartiers Pont-Yblon, Thorez, L'Eguiller et Allende, pour les enfants et les adolescents de 6 à 25 ans, et leurs parents, au regard de l'engouement constaté lors de l'activité « quartiers jeux » qui s'est déroulé l'été dernier. Le jeu est en effet un support éducatif mais également social qui permet de favoriser le développement du lien de parentalité, mais également les rencontres intergénérationnelles et interculturelles.

➤ Objectif spécifique : favoriser l'insertion sociale des personnes immigrées

Les personnes immigrées, et notamment les femmes, sont un public particulièrement sensible et sujet à l'exclusion. L'exigence d'une cohésion sociale réussie nécessite donc d'assurer une intégration de ce public, à la fois sociale et professionnelle. Deux types de public existent : les primo-arrivants et les personnes installées depuis plusieurs années.

Pour les primo-arrivants, l'objectif est d'acquérir rapidement les bases de la langue française et de s'intégrer à la vie locale et quotidienne. Une articulation devra être nécessaire entre les actions mises en place par la ville et le plan départemental d'accueil et d'intégration (PDAI), qui décline les priorités des pouvoirs publics dans le domaine de l'accueil des populations étrangères primo-arrivantes. Pourront ainsi être développées les visites des services publics et interlocuteurs présents sur Dugny et compétents pour les aider dans leur installation et leur vie quotidienne (services municipaux, la Poste ...), et des actions d'information sur l'accès aux droits et aux soins.

Les personnes installées depuis plusieurs années cherchent davantage à perfectionner leur oral et travailler sur l'écrit, qu'elles maîtrisent moins bien, et également à développer leur autonomie et rompre leur isolement à travers un lieu d'échanges et de dialogue.

- Actions : ateliers femmes et ateliers de savoir de base

➤ Objectif spécifique : développer l'animation sociale et festive dans les quartiers

- Action : fêtes de quartiers

Les fêtes de quartier, de par leur convivialité, permettent de rapprocher des habitants d'âge et de milieux différents, et d'initier une certaine cohésion sociale. Une fête de quartier, organisée par le service jeunesse, a déjà lieu depuis quelques années dans le quartier Allende en juin. Il faudrait pouvoir en organiser également dans les quartiers Thorez et Pont-Yblon, soit par portage municipal (service jeunesse) ou associatif (ACJSD...).

➤ Objectif spécifique faire prendre conscience aux jeunes des gestes qui dévalorisent le cadre de vie au quotidien

- Action : chantier troc

Le principe d'un chantier troc est qu'un groupe de jeunes offre ses services (travaux d'entretien, de peinture, de nettoyage...), sous la forme d'un chantier, à un organisme public (municipalité ou bailleur), qui finance en retour un projet porté par le groupe (vacances...). Les jeunes sont ainsi sensibilisés sur les dégâts causés par les dégradations et l'importance d'entretenir et de valoriser son quartier. Ils sont également responsabilisés (on leur fait conscience), et ce chantier peut être l'occasion d'une première expérience professionnelle importante.

1.3.3 Objectif général : développer la médiation dans les quartiers d'habitat social

➤ Objectif spécifique : améliorer la coordination de l'action des correspondants de nuit avec les partenaires dugnysiens

Le service des CDN doit à être mieux identifié des acteurs dugnysiens :

- police
- pompiers
- services sociaux (CCAS, ASE, PMI, service social départemental, CAF, CPAM, CRAMIF...) pour orienter les situations rencontrées la nuit et relevant de leur domaine délimitation des espaces publics/privés

Cette meilleure identification peut se faire par le biais de réunions de rencontre et d'échange, comme par exemple celles de la coordination des professionnels du pôle de services.

Une attention particulière sera également portée sur leur mise à disposition d'un local sur le Pont-Yblon, leur permettant ainsi de mieux s'intégrer au quartier et d'instaurer une relation de confiance avec les habitants.

Enfin, il serait souhaitable d'avoir un retour plus fréquent des interventions faites par les CDN et des suites données (communication trimestrielle des incidents...).

Indicateurs de résultat :

- nombre d'appels vers la police et les pompiers
- nombre d'interventions par appel téléphonique des habitants
- nombre d'orientations vers les services sociaux

1.3.4 Objectif général : proposer un appui aux associations de quartiers

Il s'agit de contribuer au renouveau de la vie associative et d'offrir les moyens nécessaires à la réalisation de projets associatifs : mise à disposition de locaux, appui méthodologique et technique. L'implication dans la vie associative permet de rendre les habitants plus responsables et de développer des actions aux plus près de leurs besoins.

2. Emploi et développement économique

2.1 Diagnostic territorial

2.1.1 ANPE

➤ Ressources

L'agence locale pour l'emploi territorialement compétente est celle de La Courneuve. Cet éloignement géographique pose problème pour les dugnysiens. Existe cependant un dispositif s'adressant aux personnes en situation de vulnérabilité sociale auquel participe un conseiller de l'ANPE : le réseau insertion santé (RIS), portée par l'ASV (cf. partie sur la santé). Un de ses objectifs est d'assurer un suivi personnalisé des personnes les plus démunies et éloignées de l'emploi pour construire un parcours d'insertion.

➤ Indicateurs de situation

- Demands d'emploi

L'ANPE communique à la ville tous les mois le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE. Mais il manque des données plus détaillées sur le profil du public suivi (catégorie 1, âge, niveau de formation, nationalité, durée) quantitatives sont communiquées par l'ANPE sur le type de public suivi.

• Quartiers

Les données présentées ci-dessous sont tirées du SIG de la DIV, et ne sont donc pas actualisées (elles datent de 2004). Mais étant les seules données disponibles par quartier, il semblait intéressant de les inclure.

Demandeurs d'emploi (DE) 2004		ZUS sud Nombre Evolution par rapport à 2003	ZUS Pont-Yblon et des quartiers Nord du Blanc-Mesnil Nombre Evolution par rapport à 2003
Total catégorie 1		242 +5.8% tx chômage : 18.6%	1069 -3% tx chômage : 18.6%
Age	moins de 25 ans	46 +21.6% tx chômage : 31.9%	207 +6.7% tx chômage : 33.6%
	entre 25 et 49 ans	176 +2.4%	762 -5.4%
	50 et plus	20 +5.2%	100 -2.3%
Sexe	féminin	103 +2.1%	483 -3.2%
	masculin	139 +8.7%	585 -2.8%
Nationalité	française	168 +4.5%	640 +1.1%
	étrangère	74 +8.7%	424 -9.2%
Niveau de formation	sortie avant troisième(VI)	49 +0%	223 -18.5%
	CEP, SES, CAP, BEP ou BEPC (V)	107 -7%	508 +3.3%
	BAC (IV)	41 -2.1%	198 +9.5%
	BAC +2 et plus (I, II, III)	43 +87%	126 -9.8%
Ancienneté de chômage	inscrit à l'ANPE depuis - d'un an	162 -2.4%	726 -6.3%
	inscrit à l'ANPE entre 1 et 2 ans	46 +11.6%:	217 +4.8%
	inscrit à l'ANPE depuis 2 ans et +	34 +54.7%	125 +3.3%
Récurrence au chômage	première inscription à l'ANPE	94 +1.1%	432 -4%
	réinscription	148 +8.8%	637 -2.5%

Source : SIG ville

La ZUS sud, qui concentre une part importante (plus d'un tiers) des demandeurs d'emploi de la commune, est en situation de décrochage :

- Par rapport à la baisse du chômage constatée sur les autres ZUS.
- Par rapport à la hausse très importante du nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans.
- Par rapport à la hausse du nombre de demandeurs d'emploi de nationalité étrangère.
- Par rapport à la hausse des diplômés BAC + 2 (à noter la prévalence de cette catégorie sur la ZUS sud : 18% des demandeurs d'emploi contre 14% sur la ville).
- Par rapport à la hausse des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE depuis plus d'un an.

La ZUS du Pont-Yblon est en situation plus favorable :

- Un nombre de demandeurs d'emploi en baisse, notamment pour les femmes, les étrangers et les personnes sans diplôme.
- Mais un taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans toujours préoccupant (33.6%).

- Ville

Demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM)	3 ^{ème} trimestre 2005	3 ^{ème} trimestre 2006	Evolution	
			Dugny	Département
Catégorie 1	674	585	-13.20%	-13.80%
Moins de 25 ans	122	99	-18.90%	-15.70%
Plus de 50 ans	79	75	-5.10%	-11.50%
Femmes	320	275	-14.10%	-12.90%
Cadres	21	20	+5%	-19.40%
Etrangers	190	161	-15.30%	-15.50%
Longue durée	239	213	-10.90%	-15%

Source : DARES - ANPE

Entre décembre 2005 et 2006, la situation s'est nettement améliorée sur la ville, notamment celle des jeunes de moins de 25 ans, des femmes et des étrangers. Par contre, le chômage des cadres reste en augmentation.

- Etablissements et salariés

	2004 définitif	2005 provisoire	Evolution	
			Dugny	Département
Nombre d'établissements	67	64	-4.70%	
Effectifs salariés	414	402	-2.90%	+2.60%

Source : DARES - ANPE

- Contrats en alternance

Cumul depuis janvier 2006	Dugny	Département
Contrats d'apprentissage	8	3324
Contrats de professionnalisation	2	3007
Contrats jeunes en entreprises	4	3282

Source : DARES - ANPE

2.1.2 Mission locale intercommunale (MLI)

➤ Ressources

La mission locale intercommunale dont dépend Dugny est située à La Courneuve, La Courneuve / Stains / Le Bourget / Dugny. Elle anime une permanence hebdomadaire, le mardi, dans les locaux du service municipal de la jeunesse (SMJ). Cette permanence ne propose pas de suivi, mais est seulement l'occasion d'un premier entretien avec un conseiller, pour s'inscrire.

Une des difficultés principales de la MLI à la Courneuve, où sont reçus les jeunes dugnysiens, est l'exiguïté de ses locaux, qui empêche le recrutement de personnel supplémentaire, et donc un accueil individualisé et un accompagnement fréquent des jeunes par les référents, entraînant ainsi une déperdition du public.

➤ Indicateurs de situation

- Jeunes inscrits à la MLI

	Nombre de jeunes inscrits			Nombre de nouveaux jeunes inscrits (NJI)		
	2005	Représentation des jeunes par quartier	Evolution	2005	Représentation des jeunes par quartier	Evolution
Pont-Yblon	40	16%	25%	18	19%	20%
Allende-Casanova	9	4%	125%	6	6%	100%
L'Eguiller-St Exupéry	52	21%	4%	17	18%	-39%
Thorez-Val de France	34	14%	0%	11	12%	-39%
Langevin	48	19%	33%	21	22%	5%
Moulin	40	16%	-7%	12	13%	-20%
Autres quartiers	25	10%		9	10%	
Total	248	100%	10%	94	100%	-19%

Source : rapport d'activités 2005 de la MLI

- Pont-Yblon
 - Un nombre de nouveaux jeunes en hausse.
 - Une part plus importante de jeunes non diplômés (20% des jeunes inscrits).
 - Une augmentation de l'hébergement précaire (les jeunes locataires sont en baisse).
- Thorez
 - Une baisse de la fréquentation, notamment pour les nouveaux jeunes. Mais il nécessite une attention particulière car il connaît des difficultés partagées pour l'emploi et l'insertion.
- Allende-Casanova
 - Un nombre de nouveaux jeunes en hausse.
 - Une part plus importante de jeunes non diplômés (18% des jeunes inscrits).
- L'Eguiller/St-Exupéry :
 - Une forte proportion d'inscrits. Ils représentent presque la moitié des jeunes habitants sur le quartier.
- Langevin
 - Un nombre de nouveaux jeunes en hausse.
 - Une forte proportion de jeunes inscrits. Ils représentent presque la moitié des jeunes habitants sur le quartier.
- Moulin
 - Une baisse de la fréquentation, notamment pour les nouveaux jeunes.
 - Les inscrits représentent $\frac{3}{4}$ des jeunes habitants sur le quartier.

Cette fréquentation en hausse devrait continuer à augmenter au regard du nombre de jeunes de 15 à 25 ans sur la ville. Il reste cependant un noyau dur de jeunes en grande difficulté, très éloignés de l'emploi et désocialisés, qui ne sont pas touchés et restent exclus d'un parcours classique d'insertion. Il est donc nécessaire de chercher à les inclure dans une démarche d'insertion.

L'orientation par les services municipaux reste à renforcer (seulement 1% des jeunes sont orientés par ce vecteur). Elle se fait principalement par le bouche à oreille, et par l'ANPE.

- Jeunes entrés dans CIVIS

2006	CIVIS VI à V bis	CIVIS V et plus	Total
Pont-Yblon	4		4
Allende-Casanova	1		1
L'Eguiller-St Exupéry	2	4	6
Thorez-Val de France	3	3	6
Langevin		1	1
Moulin	2	1	3
Autres quartiers		2	2
Total	12	11	23

Source : données MLI

Les dugnysiens entrés dans le programme CIVIS en 2006 représentent 7.5% du nombre de jeunes en CIVIS sur tout le territoire de la MLI. Les territoires principalement concernés sont Thorez et l'Eguiller/Saint Exupéry, puis Pont-Yblon et le Moulin.

Des freins majeurs au retour à l'emploi des jeunes ont été repérés par les acteurs :

- La formation (maîtrise des savoirs de base et de la langue française, des savoir faire et savoirs être) : les jeunes sans diplôme sont en augmentation (+ 27%) (mais presque 2/3 des jeunes sont de niveau CAP, BEP, BEPC, et de niveau BAC). Les places en formation linguistique sont insuffisantes.
- L'expérience professionnelle : 72% des NJ (sur les 4 villes) n'ont pas d'expérience.
- La mobilité : seuls 16% des jeunes en contact (sur les 4 villes) ont leur permis de conduire. Sur les 2 ZUS, 72% des ménages dont la personne de référence a moins de 60 ans ne sont pas motorisés.
- Un accès au logement rendu difficile par les garanties réclamées par le secteur privé et une certaine pénurie de logements sociaux.
- Un accompagnement social qui fait défaut, en grande partie à cause du désengagement de certains partenaires.

1.1.4 CCAS

➤ Ressources

De par son action de prévention et de développement social, le CCAS est un acteur privilégié dans la connaissance des problématiques d'insertion sur la ville et dans la mise en œuvre d'actions visant à lutter contre l'exclusion. Il est amené à orienter un certain nombre de personnes en situation de grande marginalisation vers le RIS. Il a également en charge l'instruction des dossiers de demande de RMI. Mais la mise en œuvre d'un projet personnalisé d'insertion fait défaut, notamment par manque de moyens humains.

➤ Indicateurs de situation

Bénéficiaires de RMI Décembre 2005	ZUS		IRIS				Commune
	Pont-Yblon, quartiers Nord de Blanc- Mesnil	Quartier Sud	101 (comprenant Allende, L'Eguiller et Pont-Yblon)	102 (comprenant le Moulin)	103 (comprenant Langevin et Lariviere)	104 (comprenant Thorez et St- Exupery)	
Allocataires RMI	496	132	107	57	103	116	386
Taux d'allocataires (allocataires/ménages de 25 à 60 ans)							14.3%
Population couverte par le RMI	1061	290	235	95	259	269	866

Source : Fichier CAF - Traitement Insee

- Plus d'un tiers des ménages se situe sur la ZUS sud.
- Le taux d'allocataires de RMI est supérieur à celui départemental (13.3% en 2002).
- Les bénéficiaires de RMI sont en hausse continue depuis décembre 2002. L'augmentation est de 15% entre juin 2004 et juin 2006, alors que celle départementale est de 11%.
- En juin 2006, la moitié des bénéficiaires touchent le RMI depuis plus de 3 ans, soit une part importante de population en risque fort d'exclusion, nécessitant une attention particulière en terme d'insertion, et notamment sociale.
- Entre juin 2005 et juin 2006, les bénéficiaires en activité sont en forte hausse (+23%) alors que les chômeurs inscrits à l'ANPE baissent de 8%, soulignant ainsi la précarisation des travailleurs salariés.

Au regard de la forte augmentation du nombre de bénéficiaires de RMI, et notamment de ceux de longue durée, il apparaît donc nécessaire de travailler plus précisément sur l'insertion de ce type de public.

1.1.5 Service municipal de la jeunesse

➤ Ressources

Le SMJ propose sur le centre-ville et le Pont-Yblon un atelier d'accompagnement à la recherche d'emploi, qui est l'occasion de créer un premier contact avec les jeunes désirant s'inscrire dans une dynamique de recherche d'emploi et de formation. Il vise à les orienter vers les professionnels de l'emploi ou vers d'autres professionnels lorsque les problématiques exprimées par les jeunes sont globales et complexes (assistantes sociales du service social départemental et de la CAF...), et les aider à la rédaction de CV et de lettres de motivation. Si l'intérêt d'un tel service est évident, surtout au regard de l'enclavement du quartier et de la proximité des liens entre les jeunes et les animateurs, ils ne sont pas non plus dans leur cœur de métier, et ne peuvent se substituer aux professionnels de l'emploi.

➤ Indicateurs de situation

En 2005, sur Dugny centre, 63 personnes de 16 ans et plus ont été accueillies au cours de 91 rendez-vous, et sur le Pont-Yblon 23 jeunes pour 42 rendez-vous. Un petit groupe de personnes fréquentent donc régulièrement cet atelier, et un suivi de ces personnes a pu s'instaurer. Les demandes concernent majoritairement la re-scolarisation et la formation linguistique.

1.1.6 Service municipal de l'emploi

➤ Ressources

Le service municipal de l'emploi a deux objectifs :

- assurer un accompagnement et un suivi personnalisé des demandeurs d'emploi, notamment les plus en difficulté, pour les aider à construire un parcours d'insertion. L'intérêt est de proposer une première approche avant d'orienter les personnes vers les partenaires de l'emploi.
- proposer un accompagnement individualisé pour des démarches administratives souvent complexes (problèmes d'impayés, de surendettement, de retraites, d'ASSEDIC, de protection sociale, d'allocations familiales, d'impôts...). Ce service se fait en lien avec les professionnels sanitaires et sociaux (CCAS, CMS, services sociaux, CAF, CPAM, centre d'impôts...).

Le public accueilli présente de lourds besoins : il est dans l'ensemble pas ou peu qualifié ni expérimenté (mères souhaitant retrouver un emploi, jeunes déscolarisés...) et est éloigné de l'emploi.

Ce service a l'intérêt de proposer un service de proximité. Des entreprises (Axa, Serv'Net, le parc Astérix...), des commerçants (la maison de la presse, la boulangerie, le coiffeur...), des institutions publiques (lycée Rabelais, associations intervenant à domicile pour les des personnes âgées...) le sollicitent régulièrement. Le partenariat se développe donc de plus en plus, comme le souligne le projet de chantier école « Ailes de la Ville et Bermuda », porté par le musée de l'air et de l'espace et mené en lien entre autre avec le service emploi. Ce chantier école consiste en la restauration d'un hydravion de type « Bermuda » et en la conception opérationnelle d'un aéronef de type ULM.

➤ Indicateurs de situation

1270 personnes ont été reçues en 2006, ce qui représente une augmentation importante par rapport à 2005 : +52%. 107 nouvelles personnes se sont inscrites au service, et 48 ont été orientées vers la mission locale.

1.1.7 La zone franche urbaine (ZFU) intercommunale du Pont-Yblon / quartier nord de Blanc-Mesnil

La ZFU intercommunale a été créée en 2004. Ce dispositif permet de mobiliser les partenaires de l'emploi, d'instituer un réseau et de construire une volonté commune d'intervenir sur le quartier. Mais l'absence de foncier disponible sur le quartier du Pont-Yblon empêche l'implantation de nouvelles entreprises, qui se fera essentiellement sur les terrains libres de Blanc-Mesnil (implantation des Halles d'Auchan, construction d'un hôtel d'activités et d'une pépinière...). Il s'agira donc de faire bénéficier les dugnysiens de ces perspectives d'emploi.

Les demandes de renseignement sur la ZFU se font de plus en plus nombreuses, mais il ne peut y être donné suite puisque aucun foncier ni locaux ne sont disponibles, pouvant créer ainsi un effet de découragement chez les porteurs de projet.

En ZFU en 2005	
Nombre d'établissements existants	145
Nouveaux établissements implantés	13 dont 4 créations, 8 reprises et 1 transfert
Part des établissements qui disparaissent	11.43%
Etablissements exonérés de taxe professionnelle	38 dont 4 à Dugny
Etablissements exonérés de cotisations sociales patronales	29
Nombre de salariés exonérés	80
Montant des cotisations exonérées	340 104 €

Source : tableau de bord ZFU

Synthèse :

- une amélioration de la situation des demandeurs d'emploi sur la ville, mais certaines personnes restent éloignées de l'emploi ;
- un noyau dur de jeunes désocialisés ;
- une augmentation des personnes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle.

2.2 Enjeux

- Permettre un meilleur accès des demandeurs d'emploi du Pont-Yblon aux opportunités de la ZFU.
- Renforcer les politiques d'insertion par l'emploi des populations à faible qualification et de celles durablement exclues du marché de l'emploi.
- Intervenir prioritairement en direction des jeunes et des personnes marginalisées pour amorcer une diminution de la précarisation et du chômage.
- Lutter contre les discriminations à l'embauche des habitants des quartiers prioritaires, et favoriser un égal accès de tous à l'emploi.

2.3 Programmes d'action

2.3.1 Objectif général : améliorer le maillage territorial des acteurs intervenant dans le domaine de l'emploi/insertion et du développement économique

Vu l'enclavement de Dugny, il existe actuellement peu de structures en capacité de réaliser un travail de proximité et de maillage du territoire, notamment en direction d'un public jeune désocialisé. Seul le SMJ est dans cette démarche. Il est donc nécessaire de renforcer ce maillage permettant de créer du lien avec ce public marginalisé.

➤ Objectif spécifique : réaliser des études de faisabilité sur la mise en place de dispositifs permettant de renforcer le maillage territorial

Ex : projet de ville RMI, service municipal de développement économique

2.3.2 Objectif général : renforcer la mise en réseau des partenaires de l'emploi et du développement économique

➤ Objectif spécifique : mise en place d'un groupe solidarité emploi (GSE)

Le GSE, défini par l'instruction du 13 novembre 2006 relative aux renforcements des moyens des politiques de l'emploi dans les territoires sensibles, comprendra notamment les acteurs du service public pour l'emploi (agences locale pour l'emploi, DDTEFP...), la mission locale, le service municipal de l'emploi et le service politique de la ville. Il veillera à la mise en œuvre des objectifs du présent contrat concernant la thématique emploi/développement économique, qui seront repris dans un plan d'action pour l'emploi. L'objectif du groupe solidarité emploi sera de faciliter et de susciter toutes les initiatives contribuant à la réduction des écarts existant dans le domaine de l'emploi entre les quartiers concernés par le présent contrat et le reste du territoire de la ville.

Ses missions, qui seront affinées ultérieurement, pourront être de :

- renforcer l'accompagnement individuel des demandeurs d'emploi ;
- identifier avec les milieux économiques les opportunités locales d'embauche ;
- développer la prévention et la lutte contre les discriminations ;
- développer l'accompagnement à la création d'entreprise pour les jeunes ;
- développer les structures d'insertion par l'activité économique, notamment les chantiers d'insertion ;

- renforcer le dispositif territorial de développement économique de la ZFU.

Le pilote animera le GSE grâce à des réunions régulières au cours desquelles un point sera fait sur l'application du plan d'action et les difficultés rencontrées. Il sera régulièrement rendu compte des actions du GSE lors des réunions du comité de pilotage du CUCS. Dans le cadre de la ZFU, il serait pertinent d'avoir un GSE intercommunal avec Blanc-Mesnil pour le Pont-Yblon, dans un souci de cohérence du dispositif et des actions, tandis que celui portant sur les autres quartiers resterait communal. Une articulation serait à prévoir entre ces 2 GSE, pour éviter un dispositif trop lourd.

➤ Objectif spécifique : renforcer la participation des partenaires de l'emploi à la mise en place du dispositif ZFU

La ZFU étant principalement située sur le territoire de Blanc-Mesnil, il en résulte pour les acteurs de l'emploi intervenant sur Dugny un certain désengagement, d'autant plus que le quartier est petit et représente donc peu de public comparé aux autres territoires qu'ils couvrent. Il s'agit donc de renforcer leur participation aux instances de pilotage de la ZFU mais également à la définition d'actions.

➤ Objectif spécifique : renforcer la connaissance du public demandeur d'emploi

La transmission de données quantitatives plus fournies sur le public demandeur d'emploi (par l'ANPE, la MLI, le service emploi) permettent de mieux connaître leurs profil et qualifications, à la fois dans une logique d'observation du territoire et d'évaluation des politiques publiques, et pour mieux mettre en cohérence l'offre et la demande.

➤ Objectif spécifique : renforcer le partenariat entre les missions locales et les acteurs de proximité

- Action intercommunale : interventions des 2 missions (MLI et MIRE – mission locale intercommunale de Blanc-Mesnil, Drancy et Bobigny) auprès des acteurs de proximité

Le constat a été fait qu'un noyau dur de jeunes, marginalisés et éloignés de l'emploi, n'était toujours pas touché par les missions locales, constat partagé entre autre sur le Pont-Yblon et sur le quartier nord de Blanc-Mesnil. D'autre part, un certain nombre d'acteurs intervenant déjà sur les quartiers (SMJ, centre social, associations...) apportant un service d'aide au public, notamment dans le domaine de l'emploi et en direction d'un public de moins de 25 ans, il est opportun de s'appuyer sur ces structures déjà existantes. Il a donc été décidé de monter une action commune entre les acteurs intervenant sur les deux quartiers du Pont-Yblon et Germain Dorel, dans le cadre de la ZFU intercommunale, ce qui permettra de renforcer le partenariat et de mutualiser les moyens. Cette action se déroulera en deux temps :

- renforcer l'information sur l'activité des missions locales en développant des supports de communication communs et en informant les acteurs présents sur les quartiers ;
 - mieux qualifier l'offre proposée par les professionnels de proximité, notamment en matière d'outils de recherche d'emploi, en leur proposant une « formation » spécialisée.
- Indicateur de résultat : nombre de nouveaux jeunes inscrits aux missions locales

2.3.3 Objectif général : favoriser l'accès à l'emploi et l'insertion par l'économie d'un public en difficulté

L'Etat et la commune se donnent pour objectif de créer, en lien avec les différents partenaires impliqués dans les politiques d'insertion professionnelle, un dispositif visant à faire accéder à l'emploi des publics qui en sont durablement éloignés, notamment parmi les jeunes.

➤ Objectif spécifique : engager si nécessaire des parcours dans le cadre du programme CIVIS pour des jeunes résidant dans les territoires prioritaires

- Indicateur de résultat : nombre de dugnysiens en CIVIS issus des territoires prioritaires

➤ Objectif spécifique : engager une réflexion avec les acteurs concernés pour la mise en œuvre de clauses d'insertion au sein de la commande publique

Il s'agit de profiter des lourds travaux d'investissement de la ville pour permettre à des dugnysiens en difficulté d'insertion professionnelle d'accéder à ces marchés, et de retrouver un premier emploi. Une convention pourrait être signée entre les partenaires souhaitant s'intégrer dans cette démarche. Ex de travaux d'investissement : rénovation de la RN 2/17, réhabilitation de logements sociaux, rénovation du centre-ville, construction du conservatoire.

Seront associés à cette réflexion les acteurs impliqués dans les domaines de la construction et de la gestion urbaine (maîtres d'ouvrage, entreprises, services municipaux locaux) et les institutions ayant particulièrement en charge de faciliter l'accès à l'emploi et à la formation (service public de l'emploi, mission locale, ainsi que le conseil régional et le conseil général s'ils souhaitent s'associer à cette action).

➤ Objectif spécifique : permettre aux dugnysiens d'accéder aux offres d'emploi générés par les implantations d'entreprises sur la ZFU

➤ Objectif spécifique : mettre en place de formations linguistiques à visée professionnelle

Ces formations sont assurées sur la ville par l'AEFTI 93 depuis 2005, qui anime un groupe de 15 personnes par an, leur permettant d'acquérir un niveau de français suffisant pour trouver un emploi, ou pérenniser celui qu'elles occupent.

- Indicateur de résultat :

- nombre de dugnysiens ayant bénéficié de formations linguistiques
- nombre de formations ayant lieu sur la ville

➤ Objectif spécifique : aider les jeunes à passer leur permis de conduire

- Action : Savoir conduire, et savoir se conduire

Le manque de mobilité des jeunes a été souligné comme un frein dans l'accès à l'emploi. L'association Jade propose donc aux jeunes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle, orientés par les partenaires (mission locale, service emploi, service jeunesse), de leur faire passer le permis de conduire. Un travail est fait dans ce cadre sur la ponctualité, le comportement, le respect de soi (prévention des conduites addictives) et des autres. Est également abordé le rapport aux risques et à la loi. Le temps passé avec le formateur permet également de faire émerger une relation privilégiée avec le jeune, et de construire et consolider un projet professionnel.

- Indicateurs de résultat :

- nombre de réussites au permis de conduire
- nombre d'inscriptions dans une formation professionnelle

2.3.4 Objectif général : pérenniser et développer les entreprises implantées en ZFU

Par manque de foncier disponible, il n'est pas possible d'attirer de nouvelles entreprises sur le quartier du Pont-Yblon. L'objectif est donc plutôt les inciter à rester et à se développer.

➤ Objectif spécifique : informer les entreprises implantées en ZFU des exonérations auxquelles elles peuvent prétendre

Ces exonérations leur permettent d'assainir leur situation économique, et donc de pouvoir embaucher, notamment dans le cadre de la clause d'embauche locale. L'information des entreprises sur les exonérations fiscales et sociales dont elles peuvent bénéficier se fait par le biais de visites terrain, en lien avec le conseiller de la CCIP93, d'une plaquette de communication éditée par les deux villes de Dugny et de Blanc-Mesnil et de réunions d'information avec les partenaires (services fiscaux et URSSAF). Cette information doit être renouvelée régulièrement en raison du turnover des entreprises et du fait que toutes les entreprises ne bénéficient pas encore de ces exonérations.

- Indicateur de résultat : nombre d'entreprises bénéficiant des exonérations

➤ Objectif spécifique : soutenir la création d'entreprises des demandeurs d'emploi

La ville souhaitait soutenir un réseau d'appui à la création d'activités, et adhère donc à partir de 2007 à l'association Initiatives 93 qui attribue des prêts d'honneur aux entreprises s'implantant sur le territoire dugnysien ou aux dugnysiens créant leur activité sur le département. Vu la précarité sur la ville, et plus généralement sur le département, l'association privilégie les candidats demandeurs d'emploi, si la personne remplit les critères d'attribution et que son projet est économiquement viable.

- Indicateur de résultat : nombre de prêts d'honneur octroyés par l'association pour Dugny

3. Réussite éducative

3.1 Diagnostic territorial

3.1.1 Education nationale

➤ 1^{er} degré

- Ressources

- écoles maternelles publiques, dont 1 située en ZEP/REP (Colonel Fabien) et 1 située en ZUS (Jaurès), accueillant 586 élèves sur l'année scolaire 2006-2007 (41 en ZEP/REP et 155 en ZUS). Les 2 autres écoles sont Wallon et Langevin.

- écoles élémentaires publiques, dont 1 située en ZEP/REP (Colonel Fabien) et 1 située en ZUS (Jaurès), accueillant 808 élèves sur l'année scolaire 2006-2007 (80 en ZEP/REP et 335 en ZUS). Les 2 autres écoles sont Cachin et Joliot-Curie.

Depuis la rentrée scolaire 2006-2007, l'école Fabien accueille des enfants de Blanc-Mesnil, dans le cadre d'une redéfinition de la carte scolaire.

- Indicateurs de situation

- 314 enfants ont été suivis par le RASED (réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté) en 2006, soit une baisse de 10% par rapport à 2005.
- Les évaluations de CE1, nouvellement mises en place pour l'année scolaire 2005-2006, permettent de repérer les enfants en grande difficulté, et de leur proposer un suivi particulier dans le cadre du RASED, pour mieux maîtriser les apprentissages fondamentaux. 17 élèves ont été repérés en grande difficulté et 12 maintenus en CE1.
- Les scores moyens des écoles de la circonscription aux évaluations nationales de CE2 présentent d'importants écarts par rapport aux scores moyens nationaux. En français, l'écart moyen était -10,56 en 2005. Les difficultés les plus importantes ont été rencontrées en écriture et orthographe. En mathématiques, l'écart moyen s'élevait à -13,35. La différence la plus forte a été enregistrée dans le champ « grandeurs et mesures ». Au regard de ces résultats, il serait intéressant de mettre en place un soutien spécifique pour les élèves en grande difficulté.
- Le taux de retard scolaire des élèves est deux fois moins élevé dans les établissements situés en REP (5 %) que dans ceux situés en dehors (10%). On note une forte diminution de ce taux par rapport à 2004 pour les établissements situés en REP. Cet indicateur est à analyser avec précaution car il est fortement lié à la politique de l'établissement scolaire en la matière.

➤ 2ème degré

- Ressources

- Le collège public Jean-Baptiste Clément accueille 619 élèves sur l'année scolaire 2005-2006, dont une unité d'intégration pédagogique et une classe CHAM (classe à horaires aménagées musicale), accueillant des élèves extérieurs à Dugny, et instituant de fait une certaine mixité sociale, comme l'illustre les données sociologiques suivantes :

Année scolaire 2005-2006	Collège	Département
CSP		
Favorisées	21.6	21
Moyennes	31.5	23.7
Défavorisées	46.8	55.3
Taux moyen de boursiers	34.6	35.4
Taux moyen de ½ pension	34.2	30.1
Taux d'étrangers	9.9	16.9

Source : données IA

Les jeunes du Pont-Yblon sont scolarisés en majorité au collège Descartes de Blanc-Mesnil.

- Le lycée d'enseignement public technologique et professionnel Rabelais (hôtellerie), accueillant 490 élèves sur l'année scolaire 2006-2007. Les jeunes du Pont-Yblon sont scolarisés en majorité au lycée Mozart du Blanc-Mesnil, et ceux du centre-ville au lycée général Jacques Brel de La Courneuve.
- Le lycée professionnel privé Schuman (mécanique).

- Indicateurs de situation

- Les écarts tendent à diminuer entre le premier et le second degré. Pour les évaluations nationales de 6^{ème}, les écarts entre les scores de réussite des élèves du collège et les scores nationaux s'élèvent en 2005 à -8,64 en français et -10,02 en mathématiques. Dans cette matière, les scores ont été à nouveau les plus faibles dans l'item « grandeur et mesures ». En français, les difficultés les plus fortes ont été rencontrées dans le champ « produire de textes ». Les dispositifs de remédiation apportent une réelle plus-value aux élèves en difficulté en français et en maths.
- Réussite au brevet

Année scolaire 2005/2006	Collège	Département
Français	7.3	7.1
Mathématiques	6.3	5.7
Histoire-géographie	10.2	9.7
Taux de réussite au brevet	66.3	66.7

Source : données IA

Le taux de réussite au brevet est en augmentation de 4 points par rapport à l'année scolaire 2004-2005. La sévérité du contrôle continu au collège Clément explique en partie le taux de réussite inférieur au département, alors que les notes aux épreuves sont supérieures.

- Le taux d'absentéisme s'élève à 14.5 pour mille élèves en 2005-2006, soit 4 points de plus que celui départemental. Des pics d'absentéisme sont à noter en janvier et au cours du 3^{ème} trimestre, dus à un manque de motivation et d'intérêt pour l'école, notamment pour les élèves de 3^{ème} redoublants, et à un sentiment d'impuissance ressenti par les parents. Lorsque des signalements sont faits à l'inspection académique et à l'ASE, peu de retours sont transmis au chef d'établissement.
- Retard scolaire

Année scolaire 2005-2006		6ème	5ème	4ème	3ème
Retard scolaire	Au moins 1 an	18.9% moyenne départementale : 27.8%	30.7% moyenne départementale : 30.6%	31.3% moyenne départementale : 34%	29.4% moyenne départementale : 35.4%
	2 ans et +	4.4% moyenne départementale : 4.6%	10% moyenne départementale : 6.6%	8.4% moyenne départementale : 9.2%	17.1% moyenne départementale : 11.5%

Source : données IA

Les retards scolaires, qui sont en légère baisse par rapport à 2004-2005, sont dans l'ensemble inférieurs à la moyenne départementale, notamment pour les moins d'un an. Par contre, cet écart tend à se résorber pour les retards de 2 ans et plus, essentiellement pour les niveaux de 5^{ème} et de 3^{ème} qui sont supérieurs au département.

- Redoublements

Année scolaire 2005-2006	6ème	5ème	4ème	3ème
Redoublements	9.4% moyenne départementale : 9.9%	5.3% (car pas de commission d'appel : ce sont les parents qui décident) moyenne départementale : 2.8%	9.2% moyenne départementale : 7.5%	9.4% moyenne départementale : 6.9%

Source : données IA

Les redoublements, largement en baisse par rapport à 2004-2005, sont plus importants qu'au niveau départemental. Mais cet indicateur ne représente pas forcément un niveau scolaire plus faible et peut être du à une politique de l'établissement plus stricte.

- Orientation

Année scolaire 2005-2006	2 ^{nde} générale et technologique	2 ^{nde} professionnelle	Redoublements
Orientation en fin de 3^{ème}	54.4% moyenne départementale : 58.2%	40.6% moyenne départementale : 37.1%	5% moyenne départementale : 4.7%

Source : données IA

Les orientations en 2^{nde} générale sont inférieures au niveau départemental. Celles en 2^{nde} professionnelle sont en hausse par rapport à 2004-2005, faisant diminuer les redoublements. Le lycée Jacques Brel, à La Courneuve ne pouvant accepter toutes les demandes, des élèves peuvent être amenés à redoubler leur 3^{ème} pour améliorer leur dossier ou à s'orienter vers une 2^{nde} professionnelle ou technique, si leurs demandes d'affectation ne sont pas acceptées.

- Les élèves non francophones, déjà passés en classes d'accueil (CLA), sont en augmentation significative. Un module FLE a été mis en place à la rentrée 2006.
- Le taux de réussite en 2005 au Bac technologique était de 90.9% pour Rabelais, et celui au Bac professionnel de 89% pour Rabelais et de 100% pour Schuman.

3.1.2 Services municipaux

➤ Service enseignement

Le service enseignement gère les études surveillées, qui ont lieu sur les écoles Colonel Fabien (1 étude), Jaurès (4 études), Langevin (2 études) et Wallon (2 études). 180 élèves fréquentent les études quotidiennement.

➤ Service municipal de la jeunesse

Le service jeunesse gère le fonctionnement et l'organisation:

- des structures d'accompagnement scolaire mis en place par la ville, qui sont présentes sur les quartiers Allende, L'Eguiller, Thorez et Pont-Yblon. Ces actions sont financées dans le cadre du CLAS depuis 2002. Sur l'année scolaire 2006-2007, 166 enfants sont inscrits.
- du centre de loisirs pour les 13/17 ans les mercredis et pendant les vacances scolaires.
- des mini séjours de vacances.

➤ Service enfance

Le service enfance gère les activités des 4 centres de loisirs maternels et du centre de loisirs primaire. A ce titre, son objectif est de faire participer les jeunes dugnysiens à la vie culturelle et artistique de la ville, de leur apprendre à vivre en collectivité, et d'assurer une mise en œuvre effective de l'interculturalité, avec les nombreuses ethnies présentes sur la ville.

➤ Service des sports

Le service des sports gère l'école municipale des sports, qui vise à initier les enfants de 6 à 12 ans à différentes activités en vue de les orienter vers des clubs sportifs (150 sont inscrits sur l'année scolaire 2006-2007). Il a en charge également les équipements sportifs, dont certains se situent sur les quartiers : équipements multisports de Langevin, Thorez et Allende, gymnase Jaurès, salle David Douillet.

➤ Bibliothèque municipale

La bibliothèque est un acteur important de la cohésion sociale sur la ville. Outre son rôle d'assurer un égal accès de tous à la lecture, c'est également un lieu de socialisation et de convivialité de par les animations mises en places. Deux actions ont été financées dans le cadre du contrat de ville :

- Atelier conte :

Ce sont des séances de conte pour les enfants qui visent à engager un travail de médiation entre différents patrimoines culturels et à faciliter l'introduction de l'enfant à l'univers de l'écrit et donc l'apprentissage de la lecture.

- Atelier artistique :

Il vise à initier une vingtaine d'enfants ne fréquentant pas les structures habituelles d'animation aux techniques des arts plastiques et à développer la créativité et les pratiques artistiques de chacun.

Elle cherche également à développer des partenariats avec les différents acteurs locaux pour faire connaître le support livre à un public moins initié :

- avec l'éducation nationale : accueil des classes (de la maternelle au collège) afin de présenter la bibliothèque et ses ressources documentaires et participation aux défis lectures, organisés entre les classes CM2 et de 6^{ème}
- avec les centres de loisirs : accueil des enfants
- avec le service jeunesse : accueil des enfants et participation à l'action « livres et contes en plein air »
- avec les structures dédiées à la petite enfance : déplacement une fois par mois à la PMI, à la crèche et au multi-accueil pour une lecture d'albums aux enfants.

La bibliothèque souligne également une augmentation d'un public souhaitant avoir accès aux outils informatiques. Dans son rôle de démocratisation de l'accès à l'information, elle souhaite proposer une offre d'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) et à internet.

➤ Conservatoire municipal

Dans le cadre de ses missions culturelles pédagogiques, le conservatoire cherche à s'ouvrir sur les quartiers, et à en démocratiser l'accès. Il a mis en place un atelier percussion / danse africaine, financé dans le cadre du contrat de ville, pour une vingtaine d'enfants des centres de loisirs et une vingtaine d'adolescents de l'accompagnement scolaire. Cette action visait à favoriser un égal accès de tous à la culture, et à leur permettre d'accéder à des pratiques culturelles émergentes, diverses et originales.

3.1.3 Associations

➤ Associations sportives

De nombreuses associations sportives existent sur la ville, mais avec qui peu de partenariat a été développé dans le cadre du contrat de ville. Elles pourraient mettre en oeuvre des actions visant un public jeune issu des quartiers, ne fréquentant pas les structures d'animation ni les clubs sportifs. Il avait en effet été souligné dans le diagnostic local de sécurité que certaines associations proposaient des activités à des prix élevés, ce qui excluait une partie des jeunes issus des quartiers prioritaires.

➤ Associations culturelles

- L'ACJSD (association culturelle de la jeunesse et des sports dugnysienne) est une association de quartier, qui est implantée sur Thorez. Elle propose des cours de soutien scolaire, et est financée dans le cadre du CLAS. Cet acteur, qui connaît bien le quartier, devrait pouvoir développer d'autres projets. Toutefois ses capacités peuvent être limitées car elle ne fait appel qu'à des bénévoles.
- L'association Chroma met en place sur le collège Clément depuis plusieurs années, pour une classe de 4^{ème}, son action « Zebroek au bahut », financée dans le cadre du contrat de ville. Elle propose aux élèves de découvrir le patrimoine culturel de la chanson française à l'aide d'interventions pédagogiques diverses. Cette action vise un apprentissage ludique de la langue et une mobilisation des références culturelles, ainsi qu'à favoriser l'émergence d'un esprit critique, en mobilisant les élèves sur la production de textes.
- L'association Cinéma 93 a mis en place sur le collège Clément, pour une classe de 4^{ème}, son action « Collège au cinéma », financée dans le cadre du contrat de ville. En proposant le visionnage de films et l'intervention de professionnels, l'objectif est d'éduquer les collégiens à l'image et l'apprentissage critique de leur environnement audio-visuel. Pour l'année scolaire 2006-2007, faute de motivation des enseignants, cette action n'a pas été reconduite.

Synthèse :

- Des élèves en difficulté d'apprentissage au 1^{er} et au 2nd degré, même si les écarts avec la moyenne nationale et départementale des résultats aux évaluations de l'éducation nationale tendent à se résorber.
- Une offre d'accompagnement à la scolarité développée et couvrant presque la totalité du territoire communal.
- Un accès difficile aux NTIC.
- Un bon maillage territorial des acteurs intervenant dans le champ socio-éducatif et culturel.
- Un partenariat avec les associations sportives à développer.

3.2 Enjeux

- Favoriser l'égalité des chances pour tous les élèves.
- Lutter contre la fracture numérique qui touche principalement les personnes n'ayant pas les moyens financiers et culturels d'accéder aux NTIC.
- Diminuer les inégalités qui existent dans l'accès à la culture, aux savoirs, aux sports et aux loisirs.
- Favoriser les actions ayant une réelle plus-value sur le développement des quartiers en difficulté.

3.3 Programmes d'actions

3.3.1 Objectif général : améliorer la réussite scolaire des élèves en situation d'échec

- Objectif spécifique : améliorer l'apprentissage de la lecture et des mathématiques pour les élèves en difficulté

Est ressorti du diagnostic une volonté des acteurs d'agir prioritairement sur les 2 niveaux d'entrée et de sortie de l'école élémentaire, à savoir les classes de CP et de CM2.

- Action : ateliers de lecture et d'écriture

La volonté de mettre en place cette action est née du constat par les acteurs des difficultés d'apprentissage de la lecture pour certains élèves de CP (cf. résultats évaluations CE2) et d'un environnement socio familial ne semblant pas toujours favorable en ce qui concerne le savoir scolaire et la culture écrite.

- Indicateur de résultat : résultats aux évaluations de l'Education nationale Grande Section/ CP, CE1 des élèves suivis

- Action : ateliers lecture mathématiques (ALEM)

Les enseignants soulignent des difficultés d'apprentissage en lecture et en mathématiques pour des élèves scolairement fragiles (cf. résultats évaluations CE2), un retard à l'entrée en 6^{ème} et des possibilités d'accompagnement par la famille restreintes du fait de la difficulté croissante des apprentissages. Les ALEM visent à consolider les compétences en lecture et en mathématiques par une aide méthodologique, et à favoriser l'expression et l'autonomie de l'élève.

- Indicateur de résultat : résultats aux évaluations de l'Education nationale 6^{ème}

➤ Objectif spécifique : faciliter le passage des élèves de CM2 vers la 6^{ème}

- Action : défi lecture

Le défi lecture vise à faciliter l'acquisition des compétences de lecture des élèves, à leur apprendre à défendre une opinion propre et argumentée, et à faciliter l'intégration et l'adaptation des élèves de CM2 en 6eme.

➤ Objectif spécifique : soutenir les élèves de 4^{ème} et de 3^{ème} en difficulté dans l'apprentissage des mathématiques

- Action : atelier maths

Dans le cadre des actions d'accompagnement à la scolarité mis en place par le service jeunesse, il s'avère que certains collégiens ont de réelles difficultés à progresser en mathématiques. Ces difficultés sont corroborées par les résultats au brevet des collèges 2006. L'atelier maths vise donc à renforcer les acquis des élèves repérés comme étant en difficulté en mathématiques, notamment en vu du passage du brevet.

- Indicateur de résultat : résultats au brevet

➤ Objectif spécifique : développer, qualifier et pérenniser l'offre d'accompagnement à la scolarité

Les structures d'accompagnement à la scolarité couvrent presque toute la ville. Mais elles gagneraient à être développées dans le nord de la ville (Moulin, Langevin), ces quartiers en étant dépourvus. Si ces structures permettent de développer l'autonomie des enfants en leur apportent une aide méthodologique, il serait souhaitable de renforcer l'implication des parents, et le partenariat avec l'éducation nationale.

➤ Objectif spécifique : diversifier l'environnement des élèves en leur permettant de s'ouvrir à d'autres ressources éducatives et culturelles

- Actions : Zebrook au Bahut ; Collège au Cinéma

3.3.2 Objectif général : développer les collaborations entre les professionnels de l'éducation nationale et les services municipaux

Cet objectif vise à renforcer les liens et le partenariat avec l'éducation nationale, pour s'appuyer sur les ressources de chacun des partenaires, favoriser l'échange d'information et une meilleure connaissance des problématiques locales, ainsi qu'une cohérence et une complémentarité dans les actions mises en place.

➤ Objectif spécifique : développer les accueils de classe au sein de la bibliothèque municipale

- Indicateur de résultat : nombre de visites effectuées par les enseignants

3.3.3 Objectif général : favoriser l'accès aux NTIC pour les publics les plus éloignés

➤ Objectif spécifique : initier un public non averti à l'utilisation d'internet et des logiciels de bureautique

- Action : projet multimédias

Un public important n'a pas accès aux nouvelles technologies. Il s'agit donc de leur proposer un espace multimédias qui mettrait à leur disposition des ordinateurs en accès libre, avec une aide à la recherche et des conseils personnalisés pour la conception et la réalisation de projets individuels ou collectifs multimédia. L'espace comprendrait également un atelier d'initiation à l'informatique et à internet.

➤ Objectif spécifique : développer la musique assistée par ordinateur (MAO) au sein de l'atelier informatique du Pont-Yblon

3.3.4 Objectif général : favoriser un égal accès de tous aux pratiques culturelles, artistiques et sportives

➤ Objectif spécifique : favoriser la découverte de la lecture par le conte

Action : atelier contes

➤ Objectif spécifique : développer les situations d'éveil et de découverte culturels et artistiques

Action : atelier d'arts plastiques ; atelier danse africaine/percussion ; sorties d'éveil culturel

➤ Objectif spécifique : favoriser l'accès au sport pour tous

La pratique sportive est un vecteur important de cohésion sociale, en responsabilisant les jeunes, en permettant l'acquisition de règles de conduite, en valorisant l'esprit d'équipe et de solidarité et le rapprochement de différences sociales et culturelles. A ce titre, une réflexion sera menée pour faciliter le rapprochement des jeunes avec les associations et les clubs sportifs. Le service jeunesse organise également des tournois sportifs dans les quartiers.

Sous la présidence du maire et du sous-préfet, un groupe de pilotage veillera à la mise en oeuvre du volet « éducation » du présent contrat et à la cohérence des différents dispositifs éducatifs locaux : CLAS, contrat enfance... Participeront notamment à ce comité de pilotage au moins deux représentants de l'inspection académique et le chef de projet CUCS.

4. Santé

4.1 Diagnostic territorial

4.1.1 Les besoins de santé locaux

➤ Difficultés d'accès aux soins

- Densité des équipements de proximité libéraux

Densité pour 1000 habitants	Dugny	Région Ile de France
Etablissements de pratique médicale	0.58	2.2
Pratique dentaire	0.23	0.69
Etablissements paramédicaux	1.2	2
Pharmacies	0.35	0.4

Source : SIG données SIRENE1 2004

- Les densités des équipements de proximité libéraux sont toutes inférieures aux moyennes régionales.
- Tous les professionnels libéraux sont localisés au centre ville. Aucun n'exerce dans le quartier du Pont-Yblon et dans la ZUS sud.

- Couverture Médicale Universelle (CMU) et Aide Médicale d'Etat (AME)

Nombre de bénéficiaires (assurés et ayants droits)	2004	2005	2006
CMU	452	511	558
CMU complémentaire	1091	1230	1287
AME	44	48	93 (au 30/09/2006)

Source : Assurance maladie de Seine-Saint-Denis

Entre 2004 et 2006 :

- le nombre de bénéficiaires de la CMU a augmenté de 23.5%. Dans la même période, les données départementales indiquent une baisse de plus de 10 % ;

- le nombre de bénéficiaires de la CMU complémentaire a augmenté de 18 %. En Seine-Saint-Denis, une baisse de 6% a été enregistrée durant ces années ;
- le nombre de bénéficiaires de la l'AME a augmenté de 111 %. En Seine-Saint-Denis, l'augmentation a été de 62 % durant cette période.

- Données qualitatives

Le diagnostic santé des jeunes réalisé au Blanc-Mesnil en 2005 a mis en relief certaines difficultés d'accès aux soins chez les 11-25 ans, notamment concernant les problèmes dentaires et les troubles visuels. En effet, ils ne se rendent pas facilement dans une structure de soins et ce d'autant plus lorsque le jeune est confronté à des difficultés financières. Lors des restitutions du diagnostic, il est apparu que ces constats étaient partagés par des professionnels de Dugny et qu'ils souhaitent approfondir ce point.

En outre, face aux formes préoccupantes d'exclusion sociale dont sont victimes certains dugnysiens, les démarches d'accès aux droits mises en œuvre par les travailleurs sociaux s'avèrent souvent longues et complexes.

➤ Difficultés liées à la parentalité

- Bénéficiaires de l'Allocation Parent Isolé (API)

Il est intéressant de relever cet indicateur car certains bénéficiaires peuvent éprouver le besoin d'être accompagné sur les questions de parentalité.

Au 31.12.2005	ZUS Pont-Yblon et quartier nord du Blanc-Mesnil	ZUS sud	Commune
Allocataires API	77	22	47
Population couverte par l'API	213	63	129

Source : Fichier CAF – traitement Insee

Près de 50% des allocataires et bénéficiaires de l'API habitent la ZUS sud.

- Données qualitatives issues du diagnostic social (2002)

Les acteurs interrogés ont indiqué que certains parents semblaient démunis ou vulnérables face aux difficultés de leurs enfants. Des carences éducatives, souvent associées à une précarité économique forte, ont été relevées. Des problèmes d'autorité parentale sont également fréquemment rencontrés.

➤ Prévalence de l'obésité et du surpoids élevée

Une enquête réalisée en mars 2006 a mis en évidence que la problématique de l'excès de poids constituait un enjeu de santé publique local. Pendant un mois, les médecins municipaux ont mesuré l'indice de masse corporelle d'un échantillon de population fréquentant les structures de santé de la ville. 13,5 % des 0-15 ans ayant fréquenté ces structures étaient en situation d'obésité avérée et 22,5 % d'entre eux étaient en surpoids. Dans la population

générale, ces chiffres s'élevaient respectivement à 20 % et à 47 %. A titre de comparaison, l'étude ObEpi 2006 indique que des 12,4% des français sont obèses et 29,2 % en surpoids.

➤ Conduites à risques

Pour certains adolescents, la santé n'apparaît pas comme une préoccupation majeure sauf lorsqu'ils doivent faire face à des situations d'urgence. Pourtant, ils adoptent certaines conduites à risques susceptibles de mettre en danger leur santé : conduites addictives, rapports sexuels non protégés... Le renforcement des actions d'éducation à la santé basées sur le développement des compétences psychosociales (capacité à résoudre des problèmes, à faire des choix, avoir une pensée critique, savoir gérer son stress et ses émotions...) apparaît comme prioritaire.

Il est à noter que dans le cadre des groupes de travail développés par l'ASV et le CLSPD, la problématique des conduites addictives a été mise en évidence par plusieurs professionnels. Un niveau d'usage élevé du cannabis a notamment été identifié chez les 16-25 ans.

4.1.2 Les ressources

➤ Les politiques publiques

- Services municipaux

- Centre municipal de santé (CMS)

De nombreux services y sont proposés : infirmerie, médecine générale, radiologie, kinésithérapie, consultations diététiques, service dentaire, vaccination, antenne de l'Intersecteur psychiatrie, conseillère conjugale, spécialités de médecine (allergologie, cardiologie, gynécologie, dermatologie...).

Le pôle de services du Pont-Yblon comprend une antenne du CMS. Les habitants peuvent y consulter des médecins généralistes, une psychologue, une diététicienne et une orthophoniste. Toutefois, il est à noter que ce poste est vacant depuis un an.

Plusieurs professionnels du centre sont impliqués dans des activités de prévention :

- prévention bucco-dentaire : apprentissage du brossage, dépistage dans les établissements scolaires, sensibilisation des parents et des professionnels (convention avec le Conseil Général) ;
- réseau insertion santé : depuis 1997, il est proposé aux personnes en grandes difficultés (sociales, financières, médicales...) une prise en charge globale. Des consultations gratuites de médecine générale, des permanences du conseiller d'orientation ANPE, des psychologues et psychiatres de l'intersecteur de psychiatrie sont organisées au centre municipal de santé. Suite aux changements des professionnels et à un certain essoufflement dans la coordination des pratiques, il est apparu nécessaire d'initier une démarche de réactivation du réseau en 2006.
- groupe de parole « escales parents » : des rencontres bimensuelles sur les questions liées à la parentalité, animées par deux psychologues, ont été mises en place en 2004. Les échanges se déroulaient à partir des savoirs et savoir-faire des parents. Toutefois, la faible mobilisation des familles a conduit à l'arrêt de l'action en fin d'année 2006.
- séances de sensibilisation sur les conduites addictives, menées au collège fin 2006 par un médecin généraliste du CMS.

Dans un contexte de pénurie de l'offre médicale et paramédicale locale, le CMS constitue une ressource essentielle en matière d'accès aux soins et à la prévention. Sans l'antenne du CMS au Pont-Yblon, aucune offre ne serait assurée dans le quartier. Enfin en accueillant sans restriction les bénéficiaires de la CMU et de l'AME, il permet notamment de lutter contre les discriminations dans l'accès aux soins.

- Centre de PMI

Le centre de PMI assure des consultations protection de infantile et maternelle et de planification familiale. Une vacation hebdomadaire de protection infantile a ouvert en avril 2004 au pôle de services du Pont-Yblon. De plus, dans le cadre de la planification familiale, des actions d'éducation à la sexualité sont développées dans les établissements scolaires du second degré de Dugny. Le médecin de planification familiale intervient chaque année dans l'ensemble des classes du collège et dans les classes de BEP, CAP et de seconde du lycée Rabelais. En 2006, les actions ont été renforcées dans les classes de 4^{ème} et de 3^{ème} avec l'intervention de la conseillère conjugale. En 2006, cette dernière a également animé des séances sur le respect du corps en direction de 150 élèves de deux écoles élémentaires de la ville.

- Espace municipal de la petite enfance

- Le multi-accueil

Dans le cadre du contrat de ville, un établissement municipal d'accueil pour les jeunes enfants, de type multi-accueil a été construit. Inauguré en juin 2006, « les cigognes » est une structure d'éveil et de socialisation pour 20 enfants âgés de 6 mois à 4 ans, intégrée à l'espace municipal de la petite enfance. L'équipe participe à plusieurs groupes de travail de l'atelier santé ville (réseau petite enfance, nutrition...).

- Le Relais Assistantes Maternelles (RAM)

Ce lieu d'échanges et de rencontres favorise la mise en relation des parents et des assistantes maternelles et assure une mission d'animation auprès de ces dernières.

- Services du conseil général

- Circonscriptions d'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), de PMI et de service social

Les circonscriptions Dugny/Le Bourget d'ASE, de PMI et de service social se situent à l'extérieur de Dugny. Depuis le déménagement des services sociaux et de l'ASE en 2004 au Bourget, aucune permanence ne se tient à Dugny centre. Les habitants du Pont-Yblon peuvent être reçus sur rendez-vous par les assistantes sociales de secteur au pôle de services du Pont-Yblon.

Dans le cadre de la protection de l'enfance, la circonscription de service social organise des réunions pluriprofessionnelles en partenariat avec les circonscriptions d'aide sociale à l'enfance et de PMI. Cette instance permet aux professionnels d'analyser des situations d'enfants ou de jeunes présentant un danger potentiel ou avéré et pouvant déboucher sur un signalement.

La circonscription PMI coordonne le comité de prévention des abus sexuels. Le comité aborde les thématiques suivantes : maltraitance, abus sexuels, violence conjugale, relation filles garçons. Il réunit les équipes PMI, ASE, du service social et des services de santé municipaux de Dugny et du Bourget. Les objectifs sont de former les professionnels et d'organiser des actions de prévention dans les établissements scolaires ainsi qu'en direction des parents. Dans ce cadre, l'ASE a organisé en 2004 des rencontres en direction des élèves de 3^{ème} sur la thématique des relations filles-garçons. Après avoir ralenti ses activités pendant quelques temps, le comité a été relancé en 2006.

- Crèche départementale

Elle accueille 60 berceaux.

- Assurance maladie

L'agence locale de Dugny est ouverte deux journées par semaine. Les assistantes sociales de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile de France reçoivent sur rendez-vous au centre de sécurité sociale de La Courneuve.

- Caisse d'allocations familiales (CAF)

La ville de Dugny est rattachée au secteur de La Courneuve/Drancy. Concernant les prestations, une permanence est assurée à Aubervilliers (rue Charles Tillon) du lundi au vendredi. Concernant l'action sociale, les dugnysiens peuvent rencontrer sur rendez-vous une conseillère en économie sociale et familiale au pôle de services du Pont-Yblon et une assistante sociale au pôle santé social du Bourget.

- Unité de pédopsychiatrie publique de secteur

Le Centre Médico-Psychologique de Dugny reçoit des enfants et des adolescents de 0 à 18 ans ainsi que des parents et des professionnels concernés par une situation. Un psychiatre, un assistant social, 4 psychologues cliniciens et psychothérapeutes, une psychomotricienne, une orthophoniste y assurent des vacations.

- Services spécialisés de l'Education nationale : promotion de la santé en faveur des élèves et service social

Deux infirmières sont affectées sur le secteur de Dugny : une travaille au lycée Rabelais et une au collège Jean-Baptiste Clément ainsi que dans les établissements du premier degré. Le poste de médecin scolaire étant vacant, celui de la circonscription de La Courneuve, le médecin assure l'intérim à Dugny depuis la rentrée 2006. Une assistante sociale a en charge le lycée Rabelais ainsi que le collège.

Cet état des lieux met en évidence le contexte de raréfaction des acteurs locaux extérieurs agissant dans le domaine de la santé.

➤ L'atelier santé ville (ASV)

En 2001, la commune de Dugny a choisi de mettre en place un ASV. La démarche est menée sur l'ensemble de la ville, toutefois une attention particulière est donnée aux quartiers prioritaires de la politique de la ville. Les actions mises en œuvre au Pont-Yblon sont développées en intercommunalité avec le Blanc-Mesnil. Les points communs entre le quartier nord du Blanc-Mesnil et le Pont-Yblon (enclavement, précarité importante...), ainsi que la complémentarité des pôles de services ont conduit les deux villes à développer un fort partenariat. Ce travail en commun n'exclut pas le traitement par chaque ville des problématiques qui leur sont spécifiques.

Les priorités d'intervention de la démarche ASV ont été définies suite aux conclusions de deux études :

- diagnostic social, réalisé à l'échelle de la ville en 2002 ;
- diagnostic santé intercommunal, réalisé en 2001 et 2002 dans les quartiers nord du Blanc-Mesnil et au Pont-Yblon.

Les objectifs ont par la suite été enrichis et ont évolué en fonction de l'évaluation des différents projets engagés et de l'identification de nouveaux besoins de santé.

Les projets développés s'appuient sur la participation des habitants et cherchent à être complémentaires des projets de droit commun, en favorisant les collaborations interinstitutionnelles et en mutualisant les ressources et les pratiques existantes.

Eléments de bilan :

• Forces

- Développement de pratiques méthodologiques dans la conduite des projets.
- Renforcement des partenariats et des dynamiques de travail en réseau : plus de 70 professionnels des champs sociaux, éducatifs, sanitaires et de l'insertion sont impliqués dans la démarche.
- Amélioration de la connaissance de la situation du territoire en matière de santé (grâce à la réalisation de diagnostic et à l'échange d'informations entre les professionnels par le biais des coordinations).

- Développement de projets innovants (caractéristiques : intersectoriels, adaptés aux besoins spécifiques de la population, intégrés à terme au droit commun).
 - Faiblesses
- Dimension participative peu développée :
- Un nombre limité d'habitants participe activement aux projets. En effet, il existe peu de structures locales pouvant accompagner la participation (associations, centre social...) et les professionnels n'ont pas de culture commune en la matière. Toutefois, depuis 2004, la ville a initié plusieurs actions s'inscrivant dans cette approche (club santé, actions de prévention de l'obésité...). L'objectif poursuivi est que les projets constituent un levier pour renforcer le niveau de participation des habitants. En effet, les méthodes utilisées ont pour finalité de développer l'autonomie et la capacité d'action des habitants : valorisation de la parole, interactivité, partage des représentations, développement des capacités d'écoute...
- Manque de mobilisation des professionnels de santé libéraux dans la démarche.
- Cohérence des actions et partenariat incertains à long terme : en raison du "turn over" important des professionnels et du peu d'institutions sociales présentes sur la commune, une attention particulière doit être continuellement portée sur ces objectifs.

4.2 Enjeux

- Conforter la démarche ASV autour des priorités suivantes :
 - renforcer la démarche participative ;
 - pérenniser les partenariats établis et renforcer ceux développés avec les professionnels de santé libéraux et de l'éducation nationale (participer notamment à la réflexion sur la mise en place du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté) ;
 - développer l'accès à la santé (soins, prévention) :
 - axes par population : enfants, adolescents, personnes en situation de vulnérabilité sociale ;
 - axes thématiques : accès aux soins et aux droits, parentalité, lutte contre l'obésité, conduites addictives...

4.3 Programmes d'actions

4.3.1 Objectif général : améliorer la santé des enfants

- Objectif spécifique : améliorer l'accès aux soins et à la prévention des enfants
 - Objectif opérationnel : favoriser le dépistage et la prise en charge des troubles du langage et du comportement
- Action : soutien orthophonique et psychologique au Pont-Yblon
 Il s'agit de la mise en place de consultations orthophoniques (2h30 hebdomadaires) et psychologique (6 h hebdomadaires) au pôle de services en direction des enfants de moins de 13 ans. Il est à noter qu'en raison de difficultés de recrutement, le poste de l'orthophoniste est vacant depuis un an.
- Indicateur de résultat : nombre d'enfants suivis

- Objectif opérationnel : mutualiser les ressources intercommunales

- Action : création d'un centre de PMI intercommunal

En 2005 et 2006, les professionnels de la coordination petite enfance ont élaboré un projet de création d'une PMI intercommunale afin de mutualiser les consultations de protection maternelle, infantile et de planning familial existantes dans les pôles de services de Blanc-Mesnil et de Dugny. Un centre autonome ouvert à mi-temps et situé dans les locaux du pôle de services et de santé du Blanc-Mesnil serait réalisé. Il regrouperait les activités proposées aux 2 pôles. Des vacances d'une psychologue, un demi poste d'une puéricultrice et un demi poste d'auxiliaire de puériculture seraient créés. Une convention tripartite entre le conseil général de la Seine-Saint-Denis et les villes du Blanc-Mesnil et de Dugny est en cours de validation. L'ouverture est attendue pour le deuxième semestre 2007.

- Objectif opérationnel : prévenir l'obésité infantile

- Action : promotion de l'allaitement maternel

De nombreuses mères suivies en PMI choisissent l'allaitement maternel à la maternité mais abandonnent rapidement de retour chez elle. Au regard de ce constat, les professionnels de la PMI ont souhaité que leur structure devienne un centre ressource allaitement maternel. L'action a été initiée en septembre 2006 et a permis de sensibiliser habitants et professionnels locaux. La maquette d'un carnet de rendez-vous a également été produite. Cet outil accompagnera la femme pendant et après sa grossesse, et permettra de diffuser savoirs et savoirs faire sur l'allaitement. Pour les années suivantes, il s'agira de développer des collaborations (notamment avec les maternités et les médecins généralistes locaux) et de mettre en place un groupe de soutien à l'allaitement pré et postnatal, destiné aux parents.

- Indicateur de résultat : évolution de la proportion de femmes allaitantes suivies par la PMI

- Action : mise en place d'actions d'éducation nutritionnelle

Un groupe de travail, associant tous les acteurs de la ville concernés, a été constitué en avril 2006. Une réflexion sur le type d'action à développer a été initiée dans ce cadre. A partir de 2007, il s'agira d'organiser des actions collectives d'éducation nutritionnelle et de promotion de l'activité physique en milieu scolaire et périscolaire, et des réunions d'informations à destination des familles. Le contenu de ces actions sera basé sur les résultats d'une étude sur les pratiques alimentaires et sportives des dugnysiens, réalisée en décembre 2006. Une diététicienne a été recrutée par la ville depuis le 1er février 2007 afin mettre en œuvre ces activités de prévention.

- Indicateur de résultat : évolution des habitudes alimentaires et sportives (déclaratif)

- Action : recherche action sur l'alimentation, l'activité physique et l'obésité (intercommunalité)

Confronté à la problématique de l'obésité dans leur pratique, les professionnels des pôles de services du Blanc-Mesnil et de Dugny ont choisi de développer un projet collectif de prévention sur cette thématique en 2006. L'action se compose de plusieurs phases : alternance de volets d'enquête (sur les goûts, les pratiques alimentaires et sportives des habitants...), de présentation des résultats et d'actions d'éducation pour la santé. Une première enquête a été réalisée en juin 2006 sur les goûts des habitants. Les temps de restitution seront conçus comme des actions de promotion de la santé. Les goûts et les pratiques des habitants seront mis en relation avec les recommandations du Programme National Nutrition Santé et les messages d'éducation à la santé seront construits sur la base des résultats. Les habitants participeront à la conception et la mise en œuvre de la restitution des résultats.

- Indicateurs de résultats :
 - nombre et variétés des professionnels impliqués dans l'action
 - nombre d'habitants répondant aux questionnaires, participant à l'élaboration des restitutions et à leur mise en œuvre

➤ Objectif spécifique : soutenir les parents dans leur rôle éducatif

- Objectif opérationnel : développer une réflexion sur la parentalité

Suite à l'arrêt du groupe de parole "escales parents", les professionnels de la petite enfance souhaitent approfondir la réflexion sur les besoins existants et sur le type d'action qui pourrait y répondre. Ce travail sera mené dans le cadre du réseau petite enfance en 2007. Des actions pourraient être initiées les années suivantes.

4.3.2 Objectif général : améliorer la santé des adolescents

➤ Objectif spécifique : améliorer l'accès aux soins et à la prévention des adolescents

- Objectif opérationnel : favoriser le dépistage, la prise en charge et le suivi des problèmes de santé prioritaires des adolescents

- Action : coordination accès aux soins (intercommunalité)

Suite au diagnostic sur la santé des jeunes, un groupe de travail intercommunal et pluriprofessionnel a été mis en place en 2006 sur la question de l'accès aux soins. Dans un premier temps, le groupe a précisé les obstacles et éléments facilitant l'identification, le dépistage, la prise en charge et le suivi des problèmes de santé des 11-20 ans suivants : visuels, auditifs, dentaires, liés au langage, à la sexualité, au manque de suivi vaccinal, à la consommation de produits psychoactifs, à l'alimentation. Ce travail a permis de montrer que les obstacles de l'accès aux soins sont différents selon les pathologies et au groupe de formuler des propositions d'actions (en cours de finalisation). Plusieurs stratégies ont été envisagées : élaboration de brochures, formation des professionnels. Elles permettront notamment de sensibiliser professionnels, adolescents et parents à l'importance de renforcer le dépistage et le suivi des différents problèmes de santé identifiés comme prioritaires.

- Objectif opérationnel : sensibiliser les jeunes par rapport à leur santé

- Action : club santé (intercommunalité)

Suite à l'organisation en 2004 et 2005 de plusieurs journées de sensibilisation et de prévention dans les pôles de services du Blanc-Mesnil et de Dugny, un club santé a été mis en place en septembre 2005. Des rencontres mensuelles entre jeunes et professionnels se déroulent dans les pôles de services et de santé de Dugny et du Blanc-Mesnil. Cette action mobilise une quinzaine d'adolescents de 11 à 15 ans. Les thèmes abordés sont choisis par ces derniers. En 2006-2007, un travail spécifique sur l'alimentation, le plaisir et l'activité physique est développé.

- Indicateurs de résultats :

- nombre de jeunes participant aux animations ;
- changement des habitudes de vie des jeunes (déclaratif)

- Action : prévention des conduites addictives

Suite à l'identification de cette problématique, il apparaît essentiel de poursuivre l'état des lieux afin de mieux appréhender les besoins, de préciser les objectifs et de créer de la cohérence entre les actions développées. Un groupe de travail spécifique réunissant professionnels concernés par cette problématique sera ainsi constitué en 2007.

Les premiers échanges avec les partenaires ont conduit à définir quelques pistes d'interventions possibles :

- actions de prévention en milieu scolaire ;
- formation des professionnels au contact des jeunes (animateurs, éducateurs sportifs...) afin de prévenir la consommation des produits psycho actifs chez les jeunes au cours de leurs activités extra-scolaires.

Les actions seront menées en collaboration avec le CLSPD.

4.3.3 Objectif général : améliorer la santé des publics en situation de vulnérabilité sociale

➤ Objectif spécifique : renforcer l'accès aux soins et aux droits des publics en situation de vulnérabilité sociale

- Objectif opérationnel : proposer une prise en charge globale aux personnes les plus en difficulté

- Action : réseau insertion santé

Le RIS correspond à une prise en charge par un réseau pluripartenarial de professionnels : médecins, conseiller ANPE, psychologue, psychiatre, assistante sociale. En 2006, une démarche de "ré-activation" du réseau a été initiée. Suite à la réalisation d'un état des lieux, de nouvelles modalités de fonctionnement ont été mises en place. Pour les années suivantes, il s'agira de poursuivre cette démarche afin de garantir la pérennité du réseau. Une attention particulière sera notamment portée à la dynamique partenariale (développement du nombre de professionnels inscrits dans le réseau, renforcement des coordinations entre les professionnels, communication sur l'activité du réseau).

- Indicateurs de résultats :

- nombre de bénéficiaires
- nombre et type des partenaires inscrits dans le réseau

- Action : Groupe de Prévention de l'Alcoolisme et de la Sécurité au Travail (GPAST)

Le GPAST a été mis en place en 2004. Dans un premier temps, l'activité du groupe a consisté en l'élaboration de règlements relatifs aux pots festifs et à l'utilisation de l'éthylotest. En mai 2006, le maire a souhaité donner une nouvelle orientation au groupe et lui ôter tout caractère hiérarchique. Le pilotage du groupe a été confié à la coordinatrice de l'ASV, en partenariat avec le conseiller en sécurité au travail. Le GPAST se compose aujourd'hui d'un élu du comité technique paritaire et d'agents municipaux volontaires, représentant différents services. Ses missions sont les suivantes :

- informer sur les risques liés à la consommation de produits favorisant une dépendance ;
- organiser des actions collectives de prévention ;
- aider, conseiller, soutenir les agents municipaux confrontés à des problèmes de dépendance.

En 2006, une exposition a été organisée sur l'alcoolémie et les phénomènes d'alcoolisation en partenariat avec la CRAMIF et l'association Vie Libre. Des contacts ont également été établis avec les structures de soins locales.

- Indicateurs de résultats :
 - nombre de situations individuelles évoquées
 - nombre et type de structures partenaires

4.3.4 Objectif général : enrichir les pratiques professionnelles individuelles et collectives

➤ Objectif spécifique : favoriser la circulation de l'information

- Objectif opérationnel : créer des outils d'échange d'informations

- Action : publication du Lien (intercommunalité)

Le Lien est un journal intercommunal d'échange interactif d'informations professionnelles sur la santé, la solidarité et l'éducation. 5 numéros sont publiés par an. Ils sont mis en ligne sur le site de l'ASV intercommunal (<http://asv.bm.du.free.fr/>).

- Indicateur de résultat : amélioration de l'information et des pratiques des professionnels (déclaratif)

➤ Objectif spécifique : développer la collaboration interservices et interinstitutions

- Objectif opérationnel : développer les coordinations

Plusieurs coordinations ont été développées dans le cadre de la démarche ASV. Elles poursuivent des objectifs communs. Toutefois chacune présente des spécificités (territoriale, thématique...). Les objectifs communs sont de favoriser les rencontres entre professionnels, de partager des ressources et des informations, de faciliter la complémentarité et la cohérence des interventions de chacun, de participer à l'identification des besoins de santé locaux, de développer des réflexions collectives sur des thématiques complexes et des projets de prévention et de promotion de la santé collectifs.

- Indicateurs de résultats :

- nombre et type de professionnels participant aux différentes coordinations réseaux ;
- niveau de satisfaction ;
- nombre de projets mis en œuvre avec la contribution des coordinations.

- Action : réseau petite enfance

A l'occasion de l'ouverture du multi-accueil, un réseau de professionnels de la petite enfance a été constitué en septembre 2005. 5 structures (soit une quinzaine de professionnels) y participent : CMP, PMI, crèche départementale, éducation nationale, services municipaux (centre de santé, service enfance). Les réunions ont notamment permis d'alimenter le projet d'établissement de la structure multi-accueil et d'échanger sur les actions développées dans le domaine de la petite enfance. En 2007, le groupe travaillera spécifiquement sur les questions de parentalité.

- Action : groupe de travail sur les jeunes en difficulté (intercommunalité)

Ce groupe a été constitué en 2003, suite au diagnostic santé intercommunal. Il est composé d'une vingtaine de professionnels des champs sociaux, sanitaires et éducatifs des villes du Blanc-Mesnil et de Dugny. Les réunions se déroulent tous les deux mois. Les thématiques abordées sont larges et

concernent tout type de difficultés rencontrées par les jeunes. L'objectif est que les professionnels échangent un maximum de ressources pouvant les aider dans leurs pratiques. Par exemple en 2006, les réunions portaient sur les mariages forcés, l'absentéisme scolaire et l'insertion professionnelle.

- Action : coordination sociale

A l'occasion des travaux de rénovation de la cité Maurice Thorez, un groupe de travail dédié aux problématiques sociosanitaires a été mis en place en juin 2005. Son but spécifique est de développer des actions partenariales, en priorité sur la ZUS sud, mais également sur les autres territoires. Cette action est développée en commun avec le CLSPD.

- Action : coordination des professionnels du pôle de services du Pont-Yblon

A la demande des professionnels travaillant au pôle de services, une coordination a été mise en place en septembre 2005. Les rencontres se déroulent tous les trimestres et réunissent l'ensemble des professionnels intervenant sur le quartier (professionnels du pôle de services, bailleurs, correspondants de nuit...).

5. Prévention de la délinquance et citoyenneté

5.1 Diagnostic territorial

5.1.1 Police nationale

➤ Ressources

Le commissariat, dont dépend Dugny, est situé à La Courneuve, et un point police est implanté au Bourget pour le dépôt de plaintes. Un local avait été aménagé par la ville pour accueillir un point police dans le centre-ville. Mais du fait de problèmes d'effectifs et de sécurisation des locaux, l'implantation ne s'était pas faite. Pour développer la police de proximité, des VTT avaient été financés dans le cadre du contrat de ville en 2001.

➤ Indicateurs de situation

Infractions constatées par les services de police nationale		2005	2006	Evolution
Délinquance générale	Faits constatés	404	392	-2.97%
	Taux de délinquance	46.75 pour mille	45.37 pour mille	
	Faits élucidés	58	76	+31.03%
	Taux d'élucidation	14.36%	14.8%	
	Nombre de mineurs mis en cause		12 (sur la CSP : 216)	
	Nombre de violences avec ITT>8 jours		35 (sur la CSP : 218)	
	Nombre d'outrages et de rebellions		23 (sur la CSP: 251)	
	Nombre d'ILS		14 (sur la CSP : 472)	
Délinquance de voie publique (DVP)	Vols à main armée (VMA)	0	1	+100%
	Vols avec effraction	10	20	+100%
	Vols avec violence	25	45	+80%
	Vols de véhicules	27	22	-18.52%
	Vols à la roulotte	60	59	-1.67%
	Vols de deux roues	3	8	+166.67%
	Vols à la tire	2	5	+150%
	Dégradations	117	82	-29.91%
Total	244	242	-0.82%	

Source : Etat 4001 – police nationale

Au 1^{er} janvier 2007, les effectifs de police étaient de 130 actifs, 4 administratifs et 12 agents de sécurité.

En 2004, plus d'un quart des faits de DVP ont été constatés sur la ZUS sud (surtout des vols de véhicule, à la roulotte et des dégradations). La police effectue majoritairement ses interventions sur Thorez.

Les infractions constatées sont en légère baisse en 2006. Le taux de délinquance est un des plus bas du département. Par contre, la DVP a diminué moins vite que la délinquance générale. Les dégradations, nourrissant un sentiment d'insécurité, sont en baisse. Il reste néanmoins des points de vigilance tels que les vols avec effraction, les vols avec violence, les vols de deux roues et les vols à la tire, qui sont en augmentation. Cette situation s'inscrit dans un contexte départemental et national de hausse des actes avec violence.

Si cette diminution de la délinquance fait écho à une amélioration de la situation sur la ville, il n'en reste pas moins un chiffre noir, à savoir des faits pour lesquels aucune plainte n'est portée. En effet, vu l'éloignement géographique du commissariat, le temps d'attente pour déposer plainte, le sentiment de défiance et d'abandon ressenti par certains face aux pouvoirs publics, certaines personnes, notamment les plus isolées, ne se déplacent pas (le diagnostic local de sécurité -DLS- avait souligné en 2004 qu'une victime sur 3 ne portait pas plainte). Il est donc important d'effectuer un travail de sensibilisation des victimes sur l'importance de déposer plainte, et voir comment pour certaines personnes (âgées, handicapées), ou pour certaines personnes morales (bailleurs, mairie, éducation nationale, RATP), le dépôt de plaintes peut être simplifié, notamment par la prise de rendez-vous. Enfin, si le sentiment d'insécurité a baissé sur la ville depuis quelque temps, les habitants soulignent encore ponctuellement le manque de présence humaine dissuasive sur le territoire communal.

5.1.2 Pompiers de Paris (PAP)

➤ Ressources

Dugny dépend du centre de secours de La Courneuve, qui comprend également une partie de Saint-Denis et de Stains. Son effectif est composé de 53 personnes. Le quartier du Pont-Yblon, de par son éloignement du centre-ville, est rattaché au centre de secours de Blanc-Mesnil.

➤ Indicateurs de situation

Interventions des pompiers	2005
Secours à victimes	369
Incendies	105
Reconnaitssances/recherches	69
Accidents de la circulation	18

Source : données Etat-major PAP

Les interventions sur Dugny centre en 2005, au nombre de 621, représentent environ 10% du nombre des interventions totales sur toute la circonscription. Les interventions pour feux ont fortement augmenté en 2005 (+72%), notamment à cause des événements de novembre (ce mois concentre plus du tiers des interventions). Les pompiers sont intervenus majoritairement pour des feux de véhicules et des feux de poubelle, ces derniers ayant fortement augmenté. Les interventions ont surtout eu lieu dans le quartier sud (avenue du général de Gaulle, rue Louise Michel, rue Chardavoine), au Pont-Yblon (rue du Pont-Yblon, avenue du 8 mai 1945) et rue Langevin.

- Bilan de l'accidentologie routière : peu d'accidents sont recensés sur Dugny. Mais leur gravité augmente.

	2004	2005
Nombre d'accidents	11	13
dont accidents graves	2	4
Taux de gravité des accidents	18.2%	30.8%
Nombre de victimes	14	13
dont nombre de tués	0	1
dont nombre de blessés graves	2	3
dont nombre de blessés légers	12	9

Source : DDE

5.1.3 RATP

➤ Ressources

Le réseau de transports en commun de la RATP est peu développé sur Dugny avec seulement 4 lignes de bus :

- la ligne 133 de Sarcelles à la gare RER du Bourget ;
- la ligne 249 de la Porte des Lilas à Dugny centre, qui passe par La Courneuve ;
- la ligne 350 de Paris gare de l'Est vers Roissy, qui passe par le Pont-Yblon ;
- la ligne 152 de la Porte de la Villette vers la zone d'activités du Pont-Yblon.

➤ Indicateurs de situation

La RATP signale peu d'incidents sur son réseau dugnysien.

Atteintes à la sécurité des personnes et des biens		2005	2006
Atteintes à la sécurité des voyageurs		1	3
Atteintes à la sécurité des agents	Atteintes physiques	3	2
	Outrages ou menaces	5	4

Atteintes aux biens	8	2
Total	17	11
Ligne 249	7	6
Ligne 133	7	4
Ligne 350	1	1
Ligne 152	2	0

Source : données RATP

Les atteintes aux biens sont en baisse, alors que celles à la sécurité des voyageurs sont en légère hausse. Des médiateurs de l'association « Partenaires pour la ville » peuvent intervenir aux arrêts de bus posant problème. La RATP intervient également régulièrement au sein du collège sur la prévention des incivilités dans les transports en commun. Elle souhaiterait développer un partenariat avec les lycées.

5.1.4 Services techniques municipaux

Les services techniques municipaux gèrent les atteintes aux bâtiments municipaux.

Plaintes déposées par les services municipaux	2005	2006
Vols	11	5
Dégradations	34	10
Outrages et menaces à agent en charge d'une mission de service public	2	
Total	47	15
Etablissements scolaires	11	6
Voies publiques	11	2

Les plaintes sont largement en baisse par rapport à 2005. Elles concernent essentiellement des actes de dégradations, qui sont concentrés en centre-ville autour de la place Edith Piaf. En 2006, le coût de ces actes de malveillance a été de 37 115 €.

5.1.5 Education nationale

➤ A l'intérieur des établissements

Les établissements scolaires ne connaissent pas de concentration forte d'actes de délinquance. Il s'agit principalement d'incivilités. Sur l'année scolaire 2005-2006, le taux d'incidents (de gravité 3 et 4) pour 1000 élèves était de 17.8%, supérieur de 2 points à la moyenne départementale. L'augmentation s'explique notamment par 3 tentatives de suicide.

➤ A l'extérieur des établissements

Le DLS a souligné la récurrence des incidents à l'arrêt de bus Chardavoine, dus notamment à l'affluence des élèves aux sorties de classe, posant des problèmes en terme de sécurité routière, mais également de rackets, d'agressions physiques et verbales, de dégradations, d'attroupements gênants, et de vols l'arrachée. L'affluence des élèves est du notamment au fait que cet arrêt de bus se situe à l'entrée sud de la ville, où se concentrent les principaux établissements scolaires (écoles maternelle et élémentaire Jaurès, collège Clément, lycées Rabelais et Schuman), et qu'un certain nombre d'élèves n'habitent pas Dugny, du fait de la spécialisation des établissements (lycées technologiques et professionnels, classe CHAM du collège), et utilisent donc les transports en commun.

Parents et élèves manifestent un sentiment d'insécurité assez important aux abords des établissements scolaires, ce qui influe sur leur perception de la sécurité dans l'enceinte-même. En outre, ces incidents nuisent aux réputations des établissements. Les proviseurs des 2 lycées ont déjà fait remonter une baisse des inscriptions, qui serait due selon eux à ces actes.

5.1.6 Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)

➤ Ressources

Dugny dépend depuis septembre 2004 du centre d'action éducative du Blanc-Mesnil. Son territoire d'intervention concerne également Le Bourget, Drancy et La Courneuve. L'équipe pluridisciplinaire est composée d'un directeur, d'un psychologue, de 5 éducateurs et d'une secrétaire.

La PJJ peut développer des actions spécifiques autour de la prévention de la délinquance et de la récidive (information sur le droit sous forme d'expositions, débats, jeux...), mais elle souhaite d'abord un renforcement de ses effectifs.

➤ Indicateurs de situation

Nombre de mesures prononcées pour des jeunes dugnysiens	2005	2006
Mesures civiles	7	
Assistance éducative en milieu ouvert		
Mesure d'investigation et d'orientation éducative		
Aide aux jeunes majeurs		
Mesures pénales	4	
Libertés préjudicielles (dans l'attente d'un jugement)	3	
Libertés surveillées	1	
Total	11	

Source : données PJJ

Les jeunes suivis sont en majorité de sexe masculin et ont entre 15-17 ans.

Les mineurs domiciliés à Dugny ne représentent qu'une faible part de l'activité de la PJJ. La situation n'est donc pas particulièrement préoccupante à cet égard.

5.1.7 Service de probation et d'insertion pénitentiaire (SPIP)

➤ Ressources

Le SPIP est un service départemental basé à Drancy, comprenant 41 assistantes sociales et conseillers d'insertion et de probation intervenant sur tout le département.

➤ Indicateurs de situation

Mesures suivies par le SPIP	Février 2005	Août 2006
Sursis avec mise à l'épreuve	19	42
Libertés conditionnelles	2	7
Travaux d'intérêt général (TIG)	6	5
Total	23	57

Source : données SPIP

Les suivis effectués par le SPIP ont fortement augmenté en 2006, notamment en raison des baisses des incarcérations décidés par le juge d'application des peines. La plupart des personnes suivies par le SPIP sont des hommes entre 18 et 25 ans, condamnés pour des atteintes aux biens et aux personnes, et des infractions au code de la route.

Une convention d'accueil de personnes condamnées à des peines de TIG a été signée avec le SPIP le 23 septembre 2005. En 2006, 12 personnes ont été accueillies au sein des services municipaux suivants : services techniques, bibliothèque, service des sports. L'exécution de la peine se passe en général bien (sauf un cas d'insultes et menaces). Les tuteurs soulignent la nécessité de pouvoir se référer à des agents de probation qui répondent rapidement aux problèmes que peut poser la gestion de ce public (retard, absentéisme, insultes...). L'intérêt des TIG réside dans le caractère immédiat et éducatif de la sanction, qui permet de favoriser une réinsertion par le travail et de lutter contre le sentiment d'impunité ressenti par les auteurs de délits.

5.1.8 Le point d'accès au droit (PAD)

La mise en place d'un PAD correspond à une fiche action prioritaire du CLS. Il est en effet ressorti du diagnostic local de sécurité une forte demande d'informations juridictionnelles, notamment pour les victimes d'infractions pénales. Les points d'accès au droit et les maisons de la justice et du droit (MJD) existants, comme celle d'Aubervilliers, étaient peu accessibles du fait de l'enclavement de Dugny et des difficultés de la population à se déplacer. Il s'est donc avéré nécessaire d'apporter aux dugnysiens un service de proximité pouvant répondre en premier lieu à leurs questions administratives et juridiques. Le PAD existe depuis le 1^{er} mars 2005. Situé en mairie, il accueille sur rendez-vous :

- les permanences de la juriste du conseil départemental d'accès au droit (CDAD), les jeudis après-midi ;
- les permanences de l'association SOS Victimes 93, les mardis après-midi ;
- les permanences d'un avocat, un mardi sur deux, à partir de 18 h 00.

➤ Les permanences du CDAD

Ces permanences permettent de répondre à toute demande d'informations juridiques ou administratives des administrés, de leur expliquer les démarches à effectuer, de faciliter la compréhension des institutions administratives et judiciaires et de les orienter vers le service adéquat, pour, si besoin est, approfondir la réponse apportée. Des bons de consultations juridiques peuvent être remis aux usagers lorsque la situation présente un caractère d'urgence. Ils permettent d'accéder gratuitement à une consultation d'un avocat dans les 48 heures. Un travail pédagogique de médiation par rapport à la loi et aux procédures juridiques, dont l'objectif est de réduire le fossé existant entre la majorité des justiciables et les professionnels du droit (tribunaux, avocats, notaires, huissiers...) est ainsi engagé. Cet accès de tous au droit vise ainsi à renforcer la qualité du lien social et à participer à la régulation des rapports sociaux. En 2006, 121 personnes ont été reçues, soit une augmentation de 30%. Les demandes concernent majoritairement le droit de la famille, le droit du logement et le droit du travail. Presque toujours, une réponse immédiate est apportée, ne nécessitant donc pas d'orientations vers des associations spécialisées ou des avocats.

Le CDAD développe également l'accès au droit pour les personnes isolées et précarisées :

- mise en place sur le département pour les seniors d'un numéro de téléphone où ils peuvent joindre une juriste pour toute demande d'information juridique ;
- création de trois pôles de prévention des expulsions locatives à Montreuil, Aubervilliers et Aulnay.

➤ Les permanences de SOS Victimes 93

L'objectif de ces permanences est d'apporter une aide aux victimes d'infractions pénales. Une première phase d'accueil consiste à offrir à la personne une écoute, un espace de parole dans lequel elle va pouvoir verbaliser les conséquences de la situation. Cette phase, déjà perçue comme une reconnaissance voire une ébauche de réparation, va permettre d'atténuer les sentiments d'injustice ou même de méfiance à l'égard des institutions. L'entretien va non seulement permettre d'identifier les problèmes d'ordre juridique, mais il va également faire émerger d'autres difficultés d'ordre socio-économiques difficiles à formuler (problèmes de papier, de logement, de divorce...). Au cours ce premier entretien, la juriste informe également les personnes de leurs droits, notamment sur la procédure pénale à suivre et les systèmes d'indemnisation. Elle peut être amenée à aider les personnes à remplir un dossier d'aide juridictionnelle. Cet entretien est aussi l'occasion d'évaluer les répercussions psychologiques de l'infraction sur la victime et de proposer une orientation adaptée vers le psychologue de l'association. Si la personne décide d'engager des démarches, elle en suit ensuite l'évolution, en lien avec les services de police, de justice et du secteur hospitalier et social. L'intervention de l'association est donc bien spécifique, puisqu'elle repose sur une prise en charge globale de la problématique des victimes.

En 2006, 58 personnes ont été reçues, soit une augmentation de 9%. Les personnes sont orientées majoritairement par les services municipaux. Une majorité des demandes relèvent du domaine civil. Mais c'est dans le domaine pénal que la plupart des dossiers nécessitent un suivi, pour des atteintes aux personnes essentiellement (violences volontaires, accidents de la circulation).

➤ Perspectives

L'orientation par les partenaires extérieurs (services sociaux, commissariat...) est faible. L'objectif est donc que le rôle et le champ de compétence de ces permanences soient mieux identifiés. Il faudra donc continuer la communication, et multiplier les occasions de rencontre, comme cela avait été fait avec la réunion de coordination sociale où les juristes avaient présenté leurs permanences. Les professionnels présents (CPAM, CMPP, PMI, service social départemental...) avaient souligné l'intérêt de ces permanences puisqu'ils reçoivent des personnes susceptibles d'en bénéficier. De même, il est

important que la permanence d'aide aux victimes soit mieux connue des agents d'accueil du commissariat de la Courneuve et du point police du Bourget, pour qu'ils orientent les victimes des le dépôt de plainte vers le PAD de Dugny (une majorité est orientée vers la MJD de La Courneuve).

5.1.9 Le service municipal de la jeunesse (SMJ)

Les actions socio-éducatives de sensibilisation et de solidarité organisées par le SMJ cherchent à promouvoir l'épanouissement personnel des jeunes ainsi que leur participation citoyenne. Ils ont mis en place des actions sur les droits de l'enfant depuis 2004 (financée dans le cadre du contrat de ville), qui visait à promouvoir la convention internationale des droits de l'enfant, favoriser l'accès de l'enfant à ces droits et faciliter ainsi le développement individuel de chaque jeune.

5.1.10 Le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)

Le CLSPD est l'instance de concertation et de coordination qui définit les priorités en matière de prévention de la délinquance et de lutte contre l'insécurité sur le territoire communal. Il met en place les actions définies dans le cadre du contrat local de sécurité (CLS) (signé en 2004), les suit et les évalue. Il a abouti à la mise en place d'un certain nombre de projets :

- communication par l'OPH du projet de réhabilitation de la cité Thorez aux écoles et au collège accueillant des élèves habitant dans la cité, ainsi qu'aux professionnels du groupe de travail relatif à l'accompagnement social de la réhabilitation ;
- renforcement de la présence policière aux abords des établissements scolaires en cas de recrudescence des actes de délinquance ;
- mise en place d'une ligne de bus fictive par les élèves du collège, en partenariat avec l'inspection académique, la RATP et le conseil général, pour prévenir les incivilités ;
- réalisation d'aménagements en terme de sécurité routière aux abords des établissements scolaires ;
- mise à disposition gratuite d'affiches par la sécurité routière et distribution dans les établissements scolaires, les locaux de l'OPH, les bâtiments municipaux ;
- organisation d'une journée de sensibilisation routière en direction des services municipaux en partenariat avec la MACIF qui a mis gratuitement à disposition un véhicule tonneau et un simulateur d'alcoolémie ;
- réalisation de travaux d'aménagement de l'entrée de ville pour faciliter le passage des forces de l'ordre et de secours en période de pointe ;
- ouverture du point d'accès au droit ;
- signature de la convention d'accueil de personnes condamnées à des peines de TIG ;
- mise en place d'indicateurs de suivi et d'évaluation des actions du CLSPD, relatifs à l'évolution de la délinquance et des troubles à l'ordre public.

Le CLSPD, notamment par le biais de ses formations restreintes, a également permis de mutualiser les savoirs et les moyens, et de renforcer la mise en réseau des partenaires, facilitant ainsi l'échange d'informations et le règlement des situations difficiles. Le partenariat n'en reste pas moins pas difficile à mettre en place. Le turn-over de professionnels ralentit en outre le dynamisme du CLSPD, puisqu'il faut les resensibiliser à l'existence du CLSPD et aux priorités locales. Enfin, en raison de problèmes d'effectif, certains partenaires ne peuvent pas se mobiliser comme souhaité dans le dispositif.

Synthèse :

- une délinquance en baisse, mais un sentiment d'insécurité toujours prégnant ;
- une délinquance relevant surtout des actes d'incivilités et de troubles à la tranquillité publique, et repérée comme juvénile ;
- une hausse des atteintes aux personnes ;
- un déficit de sécurité des élèves aux abords des établissements scolaires ;
- une forte demande d'accès au droit ;
- une participation citoyenne des jeunes à renforcer.

5.2 Enjeux

- Réduire le nombre des infractions portant le plus atteinte au sentiment de sécurité ainsi que celles qui ont des incidences criminogènes à long terme (atteintes aux personnes, atteintes aux biens privés, atteintes aux services d'intérêt collectif, agressions en milieu scolaire, trafic de stupéfiants).
- Lutter contre la délinquance juvénile.
- Faire diminuer le sentiment d'insécurité, qui façonne lourdement l'image des quartiers dits sensibles.
- Valoriser l'image et l'efficacité des services publics et mieux expliquer leur rôle, notamment pour la police et la justice.
- Garantir l'accès au droit des personnes habitant les territoires urbains en difficulté.
- Soutenir les victimes de faits de délinquance.
- Favoriser la prise de parole des enfants et des jeunes et accompagner leurs initiatives.

5.3 Programmes d'actions

5.3.1 Objectif général : favoriser l'implication citoyenne des jeunes

➤ Objectif spécifique : favoriser l'accès au droit et la citoyenneté des jeunes des jeunes

Les objectifs poursuivis sont de familiariser les jeunes avec le fonctionnement des institutions, de mieux répondre à leurs besoins, de développer la notion de solidarité et d'intérêt général, et d'accroître leur autonomie sociale. La mise en place d'actions de sensibilisation contribue à l'éducation, au civisme et à la citoyenneté des jeunes.

- Actions :

- Actions de prévention des violences dans les établissements scolaires (cf. 5.3.6).
- Exposition « 13-18 ans » : outil pédagogique visant à présenter l'organisation de l'institution judiciaire, les droits et les devoirs des citoyens (PJJ).
- Actions en lien avec le CDAD.
- Exposition sur les droits de l'enfant.

5.3.2 Objectif général : favoriser l'accès au droit et l'aide aux victimes

➤ Objectif spécifique : renforcer l'accès au droit des personnes en situation de précarité

Il s'agit de mieux informer les professionnels relais (assistantes sociales, CCAS, médecins, mission locale, ANPE) de l'existence des permanences juridiques, pour les personnes en situation de vulnérabilité sociale (jeunes, femmes victimes de violences conjugales, bénéficiaires de minima sociaux personnes âgées ...).

- Actions :

- Outils de communication : plaquettes mises à disposition dans les lieux ressources...
- Réunions régulières d'information des professionnels.

- Indicateur de résultat : nombre de personnes reçues lors des permanences d'accès au droit

➤ Objectif spécifique : élargir les permanences du PAD à d'autres professionnels de l'accès au droit

Si une thématique se dégageait fortement des demandes faites lors des permanences juridiques, il pourrait être fait appel à des associations spécialisées dans le domaine en question. En outre, des professionnels du droit, comme les notaires, pourraient effectuer des permanences.

- Indicateur de résultat : nombre de professionnels intervenant dans le PAD

➤ Objectif spécifique : assurer une meilleure prise en charge des victimes d'infractions pénales

Les objectifs poursuivis sont de renforcer l'information des victimes sur leurs droits et les démarches à effectuer et sur la nécessité de déposer plainte, mais également de mieux informer les professionnels relais (assistantes sociales, médecins, psychologues, agents de police) de l'existence des permanences d'aide aux victimes.

- Actions :

- Outils de communication : plaquettes mises à disposition dans les lieux ressources, guide d'information...
- Réunions régulières d'information des professionnels.

- Indicateur de résultat : nombre de personnes reçues lors des permanences d'aide aux victimes

➤ Objectif spécifique : favoriser une moindre vulnérabilité des victimes potentielles

Il a été fait le constat qu'un certain nombre de délits pouvaient être évités par la prise de conscience des habitants d'adopter des comportements appropriés et empêchant la tentation et le passage à l'acte délictueux. Partant de ce constat, un guide d'information pourrait alors être publié, à destination des victimes potentielles, reprenant ces comportements et les situations à risque.

5.3.3 Objectif général : prévenir la récurrence des jeunes délinquants

➤ Objectif spécifique : renforcer l'accueil de personnes condamnées à des mesures alternatives aux poursuites judiciaires

L'expérimentation depuis un an et ½ de l'ouverture de postes d'agents municipaux à des personnes condamnées à des mesures de TIG a permis aux tuteurs responsables de service de se sensibiliser à l'accueil de ce type de public, et de lever un certain nombre d'inquiétudes face aux difficultés que peut représenter l'encadrement des tigestes. Fort de cette mise en place, il s'agit d'augmenter et de diversifier l'offre de TIG sur la ville en proposant à d'autres responsables de service de s'engager dans la démarche.

- Indicateurs de résultat :

- nombre de postes pouvant accueillir des TIGistes
- nombre de TIGistes accueillis

5.3.4 Objectif général : lutter contre les comportements sexistes

➤ Objectif spécifique : lutter contre les violences conjugales

En 2003, 24 plaintes pour violences conjugales ont été déposées et 12 en 2004. Cette problématique a également été mise en évidence par les élus lors de leurs permanences, et par l'association SOS Victimes 93. Si le nombre de personnes reçues victimes de violences conjugales n'est quantitativement pas important, elles étaient pour la plupart dans des situations graves et difficiles. En outre, un chiffre noir important existe dans ce domaine.

Au regard de ces données, il apparaît donc important d'engager un travail de lutte des violences conjugales, d'autant plus que le fort engagement de certains partenaires dans ce domaine, comme le département, est un facteur facilitant la mise en place d'actions locales. La circonscription locale de PMI a d'ailleurs relancé le comité de prévention des abus sexuels (cf. partie santé). Une circulaire du ministère de l'intérieur du 3 janvier 2005 insistait également sur la nécessité de sensibiliser les acteurs du CLSPD à une démarche active de prévention des violences intrafamiliales, et de renforcer la coopération entre les partenaires.

- Actions :

- Mise en place d'un groupe de travail, en s'appuyant sur les ressources locales existantes (comité de prévention des abus sexuels), qui permettra de poursuivre l'état de lieux avec les professionnels et de déterminer des objectifs et actions.
- Participation à la campagne de communication initiée par l'observatoire départemental des violences faites aux femmes.
- Formation, sensibilisation des professionnels : comment agir face aux violences conjugales.

- Indicateurs de résultat : nombre de plaintes pour violences conjugales et de personnes reçues lors des permanences juridiques pour violences conjugales

➤ Objectif spécifique : prévenir les violences dans les relations filles/garçons

Les professionnels, tels que le service jeunesse, l'ASE ou l'ASV (lors des clubs santé) ont pu observer des comportements violents (essentiellement verbaux) dans les relations filles/garçons. D'autres se sentent concernés face à cette problématique, et l'ont fait remonter notamment lors des discussions du groupe « Jeunes en difficulté » et des coordinations des pôles de services.

- Actions :

- Dans le cadre du groupe de travail portant sur la prévention des violences conjugales, une réflexion particulière sera menée sur celles dans les relations filles/garçons, permettant de poursuivre l'état de lieux avec les professionnels et de déterminer des objectifs et des actions (actions collectives de prévention - théâtres forum, films, jeux... - en milieu scolaire, centre de loisirs, ludothèques de quartier ...).
- Formation, sensibilisation des professionnels : comment agir face aux comportements sexistes (comment gérer ces situations, quelle orientation donner...)

5.3.5 **Objectif général : prévenir l'insécurité routière**

Les questionnaires et les réunions de quartier, issus du DLS, ont montré que l'insécurité routière préoccupait les dugnysiens, notamment pour des problèmes d'excès de vitesse, de stationnements gênants, et de rodéos automobiles. La mise en place d'actions de prévention vise donc à inciter les usagers (conducteurs, piétons) à modifier certains comportements et à améliorer le sentiment de sécurité des habitants. Les priorités déterminées ont été la sensibilisation des jeunes, des piétons et des 2 roues, et la prévention des comportements à risques liés à l'alcool et à la drogue.

➤ Objectif spécifique : prévenir l'insécurité routière dans les établissements scolaires

- Actions :

- Challenges de prévention routière.
- Accueil de jeunes au centre de secours (drogue, alcool au volant, désincarcération...).

- Indicateurs de résultat :

- nombre d'accidents
- nombre d'infractions constatées
- nombre de lettres adressées au maire

➤ Objectif spécifique : sensibiliser le personnel municipal aux problématiques d'insécurité routière

La volonté d'agir en direction du personnel municipal pour prévenir l'insécurité routière est née de la survenue d'accidents de la route dans le cadre du travail, liés à l'alcoolisation. Il s'agit donc de mettre en place des actions de sensibilisation, favorisant la prise de conscience des agents sur leur sécurité, celle de la collectivité et des autres. Ces actions se feront en lien avec celles du groupe de prévention de l'alcoolisme et de la sécurité au travail.

indicateur de résultat : nombre d'accidents mettant en cause un agent municipal

- Indicateurs de résultat : nombre d'accidents mettant en cause un agent municipal et d'agents municipaux participants

5.3.6 **Objectif général : améliorer la situation des violences aux abords des établissements scolaires**

➤ Objectif spécifique : prévenir les violences scolaires

Cet objectif s'inscrit dans le cadre du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) qui doit être prochainement réactivé en partenariat avec la ville.

- Actions :

- Interventions du personnel de la RATP (« Ligne fictive, ligne d'un jour » en lien avec le conseil général, « Mon territoire, c'est ma ville », « Bus attitude »).
- Interventions du correspondant scolaire du commissariat sur les thèmes du racket, des conduites à risques, du recel, sous l'aspect rapport à la loi.

- Indicateur de résultat : nombre d'incidents signalés par les chefs d'établissement et ressenti de l'équipe pédagogique et de direction

➤ Objectif spécifique : sécuriser les abords des établissements scolaires

Il s'agit de renforcer aux abords des établissements scolaires, en cas de recrudescence des actes délictueux, la présence policière et celle des médiateurs de la RATP, et de mieux aménager l'arrêt de bus Chardavoine pour diminuer la concentration importante d'élèves à un endroit unique.

- Indicateurs de résultat :

- nombre d'incidents signalés par les conducteurs de bus et ressenti
- nombre de plaintes déposées

5.3.7 **Objectif général : améliorer la connaissance des troubles de la tranquillité publique sur la ville**

Il s'agit de mieux connaître la situation des troubles de la tranquillité publique par la mise en place de tableaux de bord recensant des indicateurs pertinents en fonction de la situation locale.

- Actions :

- Mise en place de fiches incidents pour les interventions des astreintes municipales.
- Transmission des fiches incidents des bailleurs (l'OPH s'inscrit déjà dans cette démarche).
- Communication d'éléments statistiques non nominatifs relatifs à l'activité pénale sur la commune.

Les priorités décrites ci-dessus seront reprises dans un nouveau contrat local de sécurité dont le contenu tiendra compte des orientations retenues au plan départemental pour la prévention de la délinquance.

Modalités de pilotage, de suivi et d'évaluation

1. Pilotage

1.1 Les différentes instances

1.1.1 L'équipe opérationnelle en charge du pilotage technique du projet

➤ Composition, missions et financement

L'équipe en charge du pilotage technique constitue un relais auprès des habitants et des associations, une interface avec les professionnels des différentes institutions et un support technique à la préparation des décisions politiques. Elle est composée :

- du chef de projet CUCS

Il est chargé de la mise en œuvre du contrat et veille à la cohérence des différents dispositifs qui le composent. Il assure une coordination de l'action des services municipaux et des partenaires concernés. Il diffuse les appels à projets, veille à la remontée des propositions et joue un rôle d'interface entre les services de l'Etat, ceux de la commune et ses élus. Il anime le réseau des acteurs locaux, notamment associatifs. Enfin, il assure le pilotage de la ZFU et du CLSPD, ainsi que la mise en œuvre des actions.

Son poste est co-financé par les crédits ACSE.

- du coordinateur ASV

Ses missions sont les suivantes : identification des besoins de santé locaux, développement des dynamiques partenariales (mobilisation des acteurs locaux et mise en réseau), montage, suivi administratif et financier des dossiers, appui méthodologique aux porteurs de projets, gestion et animation des groupes de travail développés, rôle d'interface entre les partenaires financiers, les services municipaux et ses élus.

Pour mener à bien ses missions, le coordinateur s'appuie sur l'équipe ASV et sur l'équipe technique locale intercommunale (ETL). Son poste est co-financé par les crédits ACSE, DRASS et DIV.

➤ Positionnement

L'ingénierie de projet est rattachée directement à la direction générale des services, permettant de renforcer l'importance stratégique de la politique de la ville et de faciliter la mise en œuvre de la transversalité entre les services municipaux. Les élus de délégation sont :

- l'adjointe chargée des affaires scolaires et de la politique de la ville pour la mise en oeuvre du CUCS et la cohérence avec les autres dispositifs ;
- l'adjoint chargé de la prévention-sécurité pour le CLSPD ;
- l'adjointe chargée des affaires sociales pour l'ASV.

➤ Ressources

L'équipe s'appuie sur :

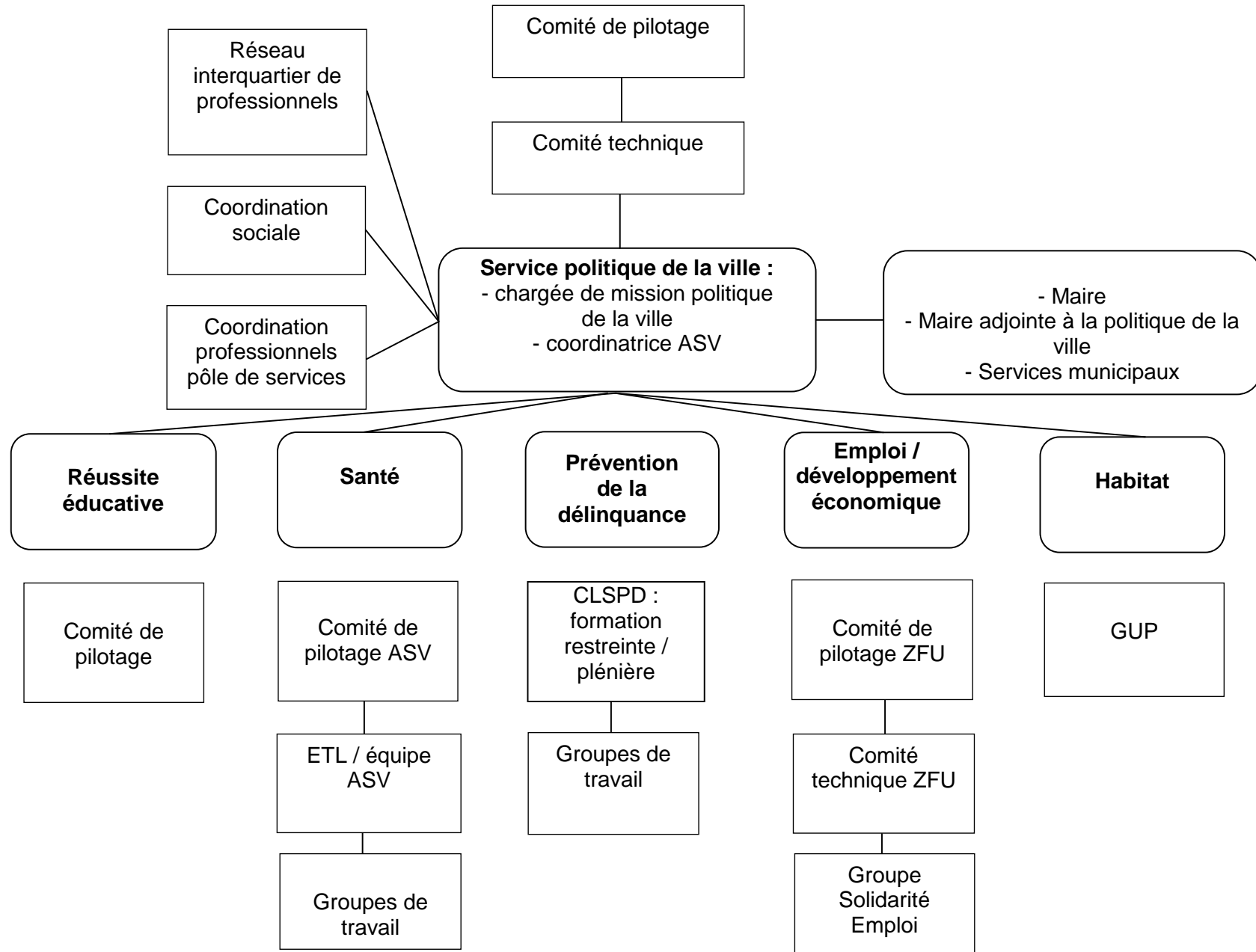
- la participation des habitants à travers des comités de quartier thématiques et/ou territoriaux.
- les coordinations, qui jouent un rôle de concertation avec les acteurs locaux. Elles permettent de disposer d'une connaissance fine des quartiers, de faire remonter les besoins et émerger des projets, et de favoriser un décloisonnement des institutions. Il existe 3 coordinations :
 - la coordination sociale qui réunit tous les professionnels sanitaires et sociaux intervenant sur la ville ;
 - la coordination des professionnels du pôle de services et le réseau interquartiers de professionnels (intercommunal avec les professionnels des quartiers nord de Blanc-Mesnil) pour le quartier du Pont-Yblon.
- une commission municipale chargée de décider de l'attribution des subventions pour la part ville.

1.1.2 Le comité technique

Composé d'agents de l'Etat et de la commune et des partenaires dont il jugera la présence utile, le comité technique examine la liste des opérations reconduites, émet un avis sur les demandes nouvelles après une audition éventuelle des porteurs de projets, examine les financements mobilisables et est consulté sur le rapport annuel d'évaluation à présenter au comité de pilotage.

1.1.3 Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le maire, ou l'adjoint délégué, assisté des directeurs concernés, et le sous-préfet assisté des représentants des services déconcentrés concernés. En cohérence avec les objectifs du contrat, le comité de pilotage valide les priorités des appels à projets et évalue l'état d'avancement du contrat et l'impact des actions financées. Il se prononce sur la programmation annuelle (hors opérations reconduites) proposée par le comité technique et examine les demandes pour lesquelles un accord n'a pas été trouvé au sein de cette instance.



1.2 Les procédures

1.2.1 La programmation annuelle

Le comité de pilotage, au vu des stratégies retenues dans le contrat, et après avoir étudié le bilan des actions menées dans les territoires prioritaires, fixe les priorités de l'appel à projets, de telle sorte que celui-ci soit lancé dès le début du mois de juin n-1. Les porteurs de projets font remonter leurs propositions au chef de projet avant la fin novembre. Celui-ci en adresse un exemplaire au sous-préfet.

Le comité technique se réunit en janvier pour dresser la liste des opérations reconduites, c'est à dire celles déjà financées l'année antérieure pour un montant équivalent, s'inscrivant dans les priorités du CUCS et de l'appel à projets et donnant lieu à une appréciation positive. Les subventions correspondant aux opérations reconduites sont versées à partir de février. Le comité technique se réunit de nouveau, au plus tard avant la fin février, pour examiner les demandes nouvelles qu'il transmet avec son avis au comité de pilotage.

Le comité de pilotage se réunit au plus tard dans la première quinzaine de mars pour statuer sur les demandes nouvelles. Les subventions correspondantes sont versées à partir du mois d'avril.

Le comité technique et le comité de pilotage peuvent également être réunis pour examiner des demandes de financements qui n'auront pas pu l'être lors des réunions mentionnées plus haut.

Ce calendrier de programmation s'appliquera dès 2007 : le comité technique examinera dans la deuxième quinzaine de janvier la liste des opérations reconductibles au vu du résultat de l'appel à projets lancé en novembre 2006.

1.2.2 Les conventions pluriannuelles

Une fois achevé le processus de programmation pour 2007, le comité de pilotage, sur proposition du comité technique, déterminera la liste des organismes avec lesquels une convention pluriannuelle peut être signée par l'Etat et par la commune ; lesdites conventions seront signées courant 2007 pour une entrée en vigueur en 2008.

2 Evaluation

L'objectif de l'évaluation est de rechercher si l'action mise en place a produit des effets qui lui sont directement imputables. La difficulté dans l'évaluation du contrat de ville était de mesurer l'imputabilité des évolutions constatés dans les quartiers aux actions financées dans le cadre du contrat de ville. Un travail doit donc être mené pour mieux définir les résultats attendus du projet urbain de cohésion sociale.

La circulaire du 24 mai 2006 prévoit deux temps d'évaluation :

- un bilan annuel permettant un suivi opérationnel continu du plan d'action du CUCS, comportant des données relatives aux réalisations physiques et financières, et des indicateurs portant sur l'évolution de la situation des quartiers (logique d'observation) ;

- une évaluation triennale des impacts du CUCS en terme d'amélioration de la situation des quartiers prioritaires, qui devra analyser :
 - les écarts entre les objectifs prévus et les résultats obtenus,
 - les problèmes éventuels de mise en oeuvre des actions,
 - l'évolution du partenariat institutionnel (transversalité et décloisonnement),
 - la conduite de projet
 - la cohérence des dispositifs politique de la ville avec le CUCS.

Cette évaluation permettra d'apprécier l'opportunité du renouvellement du CUCS et les adaptations et réorientations nécessaires.

Le chef de projet soumettra chaque année en mai au comité de pilotage, à partir de 2008, un rapport comportant notamment les éléments suivants :

- les indicateurs retraçant l'évolution de la situation des quartiers mentionnés dans le contrat, dont l'actualisation sera fournie par les services de l'Etat ;
- une appréciation quantitative et qualitative sur les principales actions financées l'année précédente ;
- une évaluation de l'état d'avancement de la mise en œuvre du contrat au regard des objectifs fixés.

Ce document devra s'articuler avec le rapport annuel de suivi local des ZUS (article L 111-2 du code général des collectivités territoriales) et celui de l'usage de la DSUCS (dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale) (article L 2334-19 du CGCT), sachant que ces 3 rapports peuvent fusionner.

➤ Les indicateurs retraçant l'évolution de la situation des quartiers

- Nombre de demandeurs d'emploi dans chaque ZUS et pourcentage par rapport au nombre de demandeurs d'emploi dans la commune
- Nombre de contrats CIVIS signés par des jeunes habitant dans chaque ZUS
- Nombre de jeunes accompagnés par la mission locale dans chaque ZUS
- Nombre d'emplois exonérés de charges sociales en ZFU
- Pourcentage des foyers imposables dans chaque quartier
- Nombre de bénéficiaires du RMI par quartier
- Nombre de bénéficiaires de l'APL par quartier
- Nombre de dossiers de demande de FSL
- Taux de réussite au brevet des collèges avec les écarts à la moyenne académique
- Taux de réussite au baccalauréat (par lycée) par comparaison avec les résultats nationaux, académiques et départementaux ainsi que par comparaison avec les résultats attendus (compte tenu de la composition sociale et de l'âge des élèves)
- Taux de retard à l'entrée en 6^{ème} avec une comparaison aux moyennes nationales, académiques et départementales
- Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels
- Menaces ou chantages pour extorsion de fonds
- Menaces ou chantages dans un autre but
- Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels
- Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile
- Autres vols avec armes blanches
- Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels
- Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile

- Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public
- Vols violents sans arme contre d'autres victimes
- Cambriolages de locaux d'habitation principale
- Cambriolages de résidences secondaires
- Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers
- Cambriolages d'autres lieux
- Vols d'automobiles
- Vols de véhicules motorisés à 2 roues
- Vols à la roulotte
- Vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés
- Autres vols simples contre des établissements publics ou privés
- Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux privés
- Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics
- Incendies volontaires de biens publics
- Incendies volontaires de biens privés
- Autres destructions et dégradations de biens publics
- Autres destructions et dégradations de biens privés
- Destructions et dégradations de véhicules privés
- Outrages à dépositaires de l'autorité
- Violences à dépositaires de l'autorité

Engagements des partenaires

1. Engagement de la ville

La ville s'engage à prendre des mesures visant l'intégration et le développement de toutes les composantes de son territoire, et la pérennisation des structures ayant pour objectif la réduction des écarts de développement dans les quartiers. Elle s'engage également à orienter les crédits de la DSUCS (dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale) vers le financement d'actions destinées à améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires définis dans le CUCS. L'enveloppe de la DSUCS s'élevait en 2006 à 736 774 €.

2. Engagement de l'Etat au titre de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE)

Sur les 3 exercices 2007, 2008, 2009, en plus des financements d'actions correspondant aux objectifs du présent contrat par des crédits inscrits dans les budgets opérationnels de programme, l'Etat consacrera chaque année, sur le budget de l'ACSE, une somme de 101 700 € destinée à financer les actions retenues au titre de la programmation annuelle. Le respect de cet engagement est subordonné d'une part à la disponibilité des crédits budgétaires conformément au principe de l'annualité budgétaire et, d'autre part, à l'adéquation des projets déposés aux objectifs du contrat, à leur qualité et, s'il s'agit d'opérations renouvelées, à leur évaluation. Le montant précité pourra être augmenté en 2008 et 2009 si les crédits disponibles le permettent.

CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2007 / 2009
COMMUNE de DUGNY

Entre l'Etat,

représenté par M. Jean-François CORDET, Préfet de la Seine-Saint-Denis

Et la commune de DUGNY

représentée par son maire, M. André VEYSSIERE

Vu la circulaire du Ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement et de la Ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité, du 24 mai 2006 relative aux contrats urbains de cohésion sociale,

Vu la délibération du Conseil municipal de DUGNY du 18 décembre 2006 habilitant le maire à signer le contrat urbain de cohésion sociale,

Vu le diagnostic sur la situation sociale dans la commune figurant dans le présent contrat,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : L'Etat et la commune s'engagent à mener une action concertée pour atteindre les objectifs décrits dans le présent contrat.

Article 2 : L'Etat et la commune mobilisent les moyens financiers nécessaires à la mise en oeuvre de ces priorités. Au titre de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, l'Etat y consacre un montant annuel de crédits de 101 700 €, dans les conditions fixées ci-après.

Article 3 : L'Etat et la commune veillent à procéder à l'évaluation des actions conduites dans le cadre du contrat.

Article 4 : Celui-ci s'applique pour les années 2007, 2008 et 2009. Il pourra le cas échéant être modifié par avenant.

Pour l'Etat,
Le Préfet de la Seine-Saint-Denis

Pour la commune de DUGNY
Le maire,

Jean-François CORDET

André VEYSSIERE